

LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE OULLINOIS DIAGNOSTIC, ENJEUX & MISE EN ŒUVRE

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020 DE LA MÉTROPOLE DE LYON
CONVENTION LOCALE D'APPLICATION D'OULLINS





Si chaque quartier d'Oullins est unique, avec son histoire, ses particularités, ses atouts ou ses faiblesses, certains demandent une attention particulière et des moyens supplémentaires. C'est le cas à la Saulaie où nous nous impliquons depuis de nombreuses années à travers des dizaines d'actions sur l'habitat, le cadre de vie, l'emploi, la culture, le sport, la santé, la sécurité, le développement durable...

Sur le terrain et proche des habitants, notre équipe, les élus et les agents en charge de la politique de la ville sont parmi les premiers à percevoir les besoins dans les quartiers pour mieux s'adapter à leur évolution et prendre en compte leurs spécificités. Des actions innovantes peuvent alors être mises en place grâce aux pouvoirs publics et aux acteurs sociaux, avec la participation des habitants et le soutien d'autres partenaires.

Le Contrat de ville 2015-2020 de la Métropole et sa convention d'application locale à Oullins vont nous permettre de porter de nouveaux projets et de nouvelles actions pour le plus grand bénéfice des habitants. Cette période est importante car elle sera le temps de la transition jusqu'au développement urbain des friches SNCF qui donnera un souffle nouveau au quartier de la Saulaie et à la Ville toute entière.



François-Noël Buffet
Sénateur du Rhône – Maire d'Oullins



SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
I. UNE APPROCHE GLOBALE DU QUARTIER DE LA SAULAIE POUR UNE DYNAMIQUE D'ENSEMBLE.....	9
1. Descriptif général du quartier	11
a) Bref rappel historique sur le quartier	13
b) Actions significatives réalisées depuis une quinzaine d'années	14
c) Évolutions projetées sur la période du Contrat de ville 2015-2020	16
d) Atouts et faiblesses du quartier	17
2. Un enjeu de cohésion sociale et de vivre ensemble.....	18
a) Typologie de la population et contexte social	18
b) Zoom sur les données autour de l'éducation	20
c) Les orientations stratégiques en termes de cohésion sociale et de vivre ensemble	20
3. Un enjeu de développement de l'activité économique et de l'emploi	21
a) Données sur l'emploi	21
b) Les orientations stratégiques en termes de développement de l'activité économique et de l'emploi	22
4. Un enjeu d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain	23
a) Typologie de l'habitat et son occupation	23
b) Un quartier en devenir : vision à long terme	24
c) Les orientations stratégiques en termes d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain	25
II. QUARTIERS DE "VEILLE ACTIVE" ET QUARTIERS "LABELLISÉS POLITIQUE DE LA VILLE" À OULLINS.....	27
1. Le contexte oullinois	28
2. Quartiers de veille active, diagnostic et enjeux	28
a) Le quartier du Golf	28
b) Le quartier d'Ampère	28
3. Quartiers labellisés, diagnostic et enjeux	34
a) Le Centre-Ville	34
b) Les quartiers de la Bussière et des lfs	36
c) Le quartier de la Cadière	38
III. INSTANCES DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE	39
1. Composition et missions du Comité de Pilotage Financier	40
2. Composition et missions du Comité de Pilotage interservices de la ville	40
3. Composition et missions des Groupes de Travail thématiques	41
4. Participation des habitants et Conseil citoyen	41
GLOSSAIRE.....	42
ANNEXES.....	45

INTRODUCTION

Oullins est une commune située au Sud ouest de Lyon, longée à l'est par l'autoroute A7 et le Rhône. C'est une commune urbaine de 440 hectares qui compte 25 514 habitants et qui est dans la Métropole de Lyon. Cette convention locale d'application oullinoise s'inscrit donc dans le contrat de ville métropolitain signé le 2 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires.

La politique de la ville existe sur la commune d'Oullins depuis de nombreuses années.

L'Annexe 1 permet de retracer son évolution depuis 1989, les différents contrats qui se sont succédés ainsi que l'organisation tant technique que politique en place durant toute cette période.

Pour la ville, ce projet social de territoire est l'occasion d'un changement de l'image de ses quartiers et notamment celui de la Saulaie. Ce dernier constitue en effet un site stratégique de la rive droite du Rhône au sein de la Porte Sud-Ouest de l'agglomération. Ainsi, à long

terme, le quartier trouvera son complément au Nord de l'Yzeron sur le territoire de La Mulatière, jusqu'à devenir le prolongement naturel du Confluent et de Gerland.

■ Contrat de ville et lien avec les autres documents contractuels

La politique de la ville est une politique transversale en lien avec l'ensemble des autres politiques publiques dites de "droit commun". C'est pourquoi ce contrat de ville s'appuie sur les documents de cadrage existants sur un certain nombre de politiques thématiques. Les différentes annexes au présent contrat de ville permettent de synthétiser les enjeux "politique de la ville" inscrits dans l'ensemble de ces documents d'échelle communale :

- ▶ **Projet Éducatif Du Territoire (PEDT)** en cours **d'élaboration sur Oullins** (*volet éducatif du Contrat de ville Cf. Annexe 2*),
- ▶ **Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance (PLAPD)** 2015-2017 signé début 2015 et inscrivant un certain nombre d'enjeux et d'actions spécifiques aux quartiers politique de la ville (*Cf. Annexe 3*),
- ▶ **Charte de Coopération Culturelle** signée en 2014 et ciblant l'intervention de la ville et ses partenaires sur les publics prioritaires (*Cf. Annexe 4*),
- ▶ **Agenda 21** de la ville datant de 2011, avec un certain nombre d'enjeux sur les quartiers politique de la ville (*Cf. Annexe 5*).

À l'échelle intercommunale, la commune dispose d'un potentiel foncier unique sur le secteur de la Saulaie pour lequel le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** de l'agglomération lyonnaise préconise "un projet urbain fort et dense, dans le cadre de l'agrafe urbaine Gerland - Confluence - Oullins la Saulaie". Le SCOT propose en effet de mobiliser en priorité les capacités de renouvellement des tissus urbains avec un choix du développement économique et résidentiel en simultané. La question de la densité est importante avec un objectif de rester à 50 % habitat-vocation économique et 50 % nature à horizon 2030. Un défi est également à relever autour de la réhabilitation du parc de logements anciens, notamment sur le plan énergétique.

Il est à noter que le désenclavement du Sud-Ouest lyonnais est une priorité du **Plan de Déplacements Urbains** de l'Agglomération, en cours de révision.

Enfin, le projet sur la Saulaie s'inscrit dans les trois grands enjeux du **Plan Local pour l'Habitat sur Oullins** (PLUH en cours de révision) :

- ▶ orienter la dynamique de l'offre immobilière pour mieux répondre à l'ensemble des besoins en logements,
- ▶ promouvoir la production et la réhabilitation d'un habitat durable et de qualité, économe en ressources foncières (conformément au référentiel "habitat durable" du Grand Lyon),
- ▶ contribuer à un développement solidaire et plus équilibré de l'agglomération.

■ Les enseignements de l'avenant expérimental du CUCS

Pour rappel, il a été proposé en 2010 la prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'au 31 décembre 2014. La ville d'Oullins a été retenue au niveau national pour s'inscrire dans la démarche d'un "CUCS expérimental". L'avenant a porté sur le CUCS dans son ensemble avec une approche spécifique sur le quartier de la Saulaie en terme de mobilisation du droit commun des différents partenaires signataires. Le CUCS expérimental a permis d'identifier trois niveaux de vigilance à avoir dans le contrat de ville :

- ▶ un 1^{er} niveau où **le Droit Commun agit bien de la même façon dans tous les quartiers**, y compris ceux de la politique de la ville,
- ▶ un 2^e niveau où **"un plus" doit accompagner ce Droit Commun pour répondre à des besoins supplémentaires et/ou spécifiques** (exemple du sur-entretien, de la médiation culturelle...) financé par le Droit Commun ou la Politique de la Ville,
- ▶ un 3^e niveau où **il est nécessaire d'avoir une/des action(s) politique de la ville spécifique(s)** (sur des crédits politique de la ville).

Les enseignements tirés du CUCS expérimental et qui ont guidé ce contrat de ville sont les suivants :

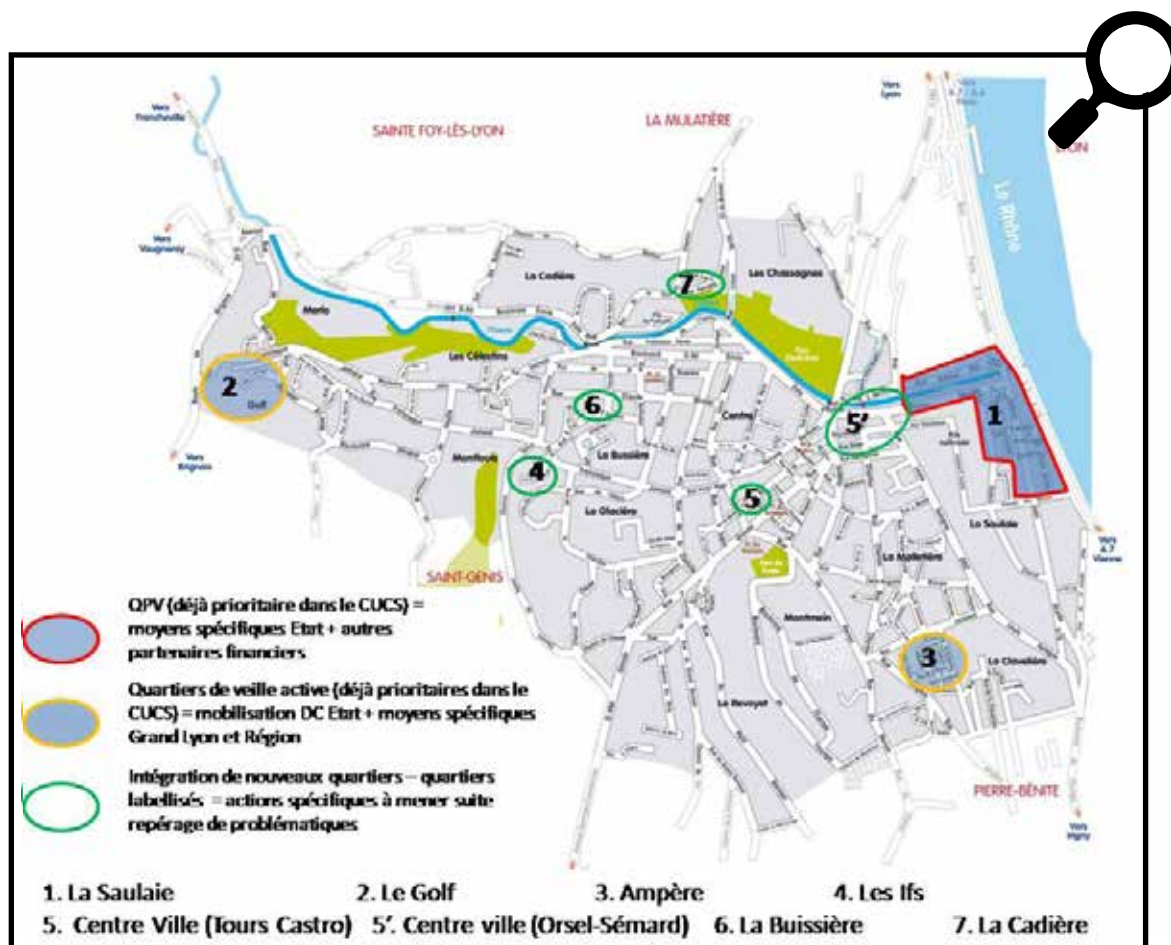
- ▶ **Cibler quelques grands enjeux et les décliner ensuite annuellement dans le Contrat de ville - Cibler 2 ou 3 indicateurs de suivi par thématique**, indicateurs qui permettront de comparer le phénomène de décrochage à différentes échelles et dans leur évolution
- ▶ **Travailler par thème/ objectif avec une bonne coordination repérée et légitime** - Donner notamment la légitimité aux coordinateurs des dispositifs politique de la ville à piloter le volet du Contrat de ville concernant leur thématique
- ▶ **Bien articuler avec les dispositifs de droit commun sur des politiques qui se jouent à l'échelle communale** : Plan Local de Prévention de la Délinquance / Projet Éducatif De Territoire / Charte de Coopération Culturelle / Agenda 21
- ▶ **Flécher des moyens financiers de droit commun mobilisables dans le cadre du contrat de ville - Conserver un co-pilotage par la politique de la ville** même si le financement bascule lui dans le droit commun
- ▶ **Définir des modes de gouvernance pour assurer localement l'application des conventions ministérielles, donner la mission et le temps nécessaire aux délégués du Préfet à ce travail**

L'évaluation du CUCS a pointé **l'inquiétude des habitants sur l'avenir du quartier de la Saulaie**. Il est apparu un souhait de transformation de leur part tout en s'interrogeant sur leur place dans ce renouvellement et la crainte que tout cela ne soit ni fait pour eux, ni avec eux. L'enjeu sera donc de bien associer les habitants aux évolutions de leur quartier dans les cinq prochaines années.

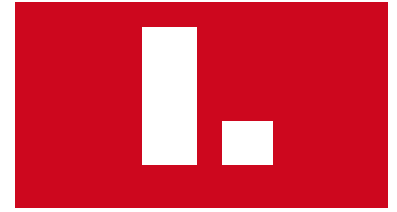
■ Cartographie des quartiers politique de la ville et de veille

La circulaire du 30 juillet 2014 stipule que les territoires "sortants" de la géographie prioritaire pourront faire l'objet d'une "veille active" visant à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires. Ils pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement via le contrat de ville, l'ingénierie politique de la ville, l'implication des politiques de droit commun et la mobilisation de la solidarité locale.

La ville d'Oullins a souhaité afficher les secteurs en précarité apparaissant sur la carte qui suit (quartiers de veille active et quartiers labellisés) :



▲ La nouvelle géographie prioritaire à Oullins

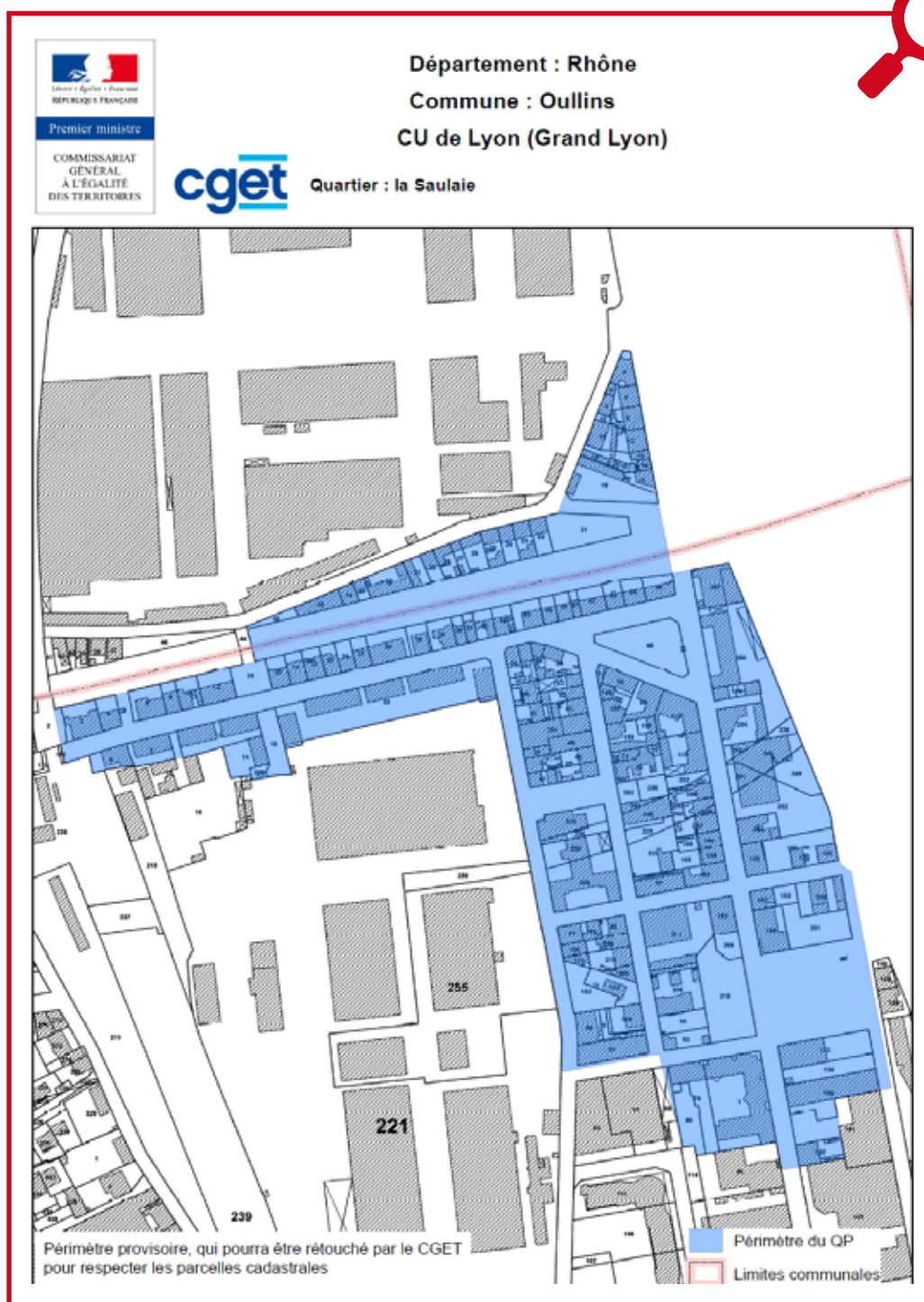


UNE APPROCHE
GLOBALE DU **QUARTIER**
DE LA SAULAIE POUR UNE
DYNAMIQUE D'ENSEMBLE

Le quartier de la Saulaie est situé à l'extrémité est de la ville. Le périmètre du Quartier en Politique de la Ville (QPV) défini dans la nouvelle géographie prioritaire de l'État apparaît sur la carte ci-dessous :



Le Quartier Politique de la Ville (QPV), issu d'un zonage réglementaire, conditionne l'octroi des avantages « automatiques » définis par voie législative ou réglementaire (exonérations, avantages et dérogations diverses listées en Annexe 6).



En sus de ce périmètre de zonage, la liste des équipements inclus dans le **"quartier vécu"** de la Saulaie est la suivante :

- Les quatre écoles liées au busing : Marie Curie, Jean de la Fontaine, Jean Macé, Jules Ferry (Cf. Présentation du dispositif en Annexe 7)
- Le groupe scolaire du Grand Cèdre à La Mulatière
- Le collège de la Clavelière (classé REP)
- Le Collège Brossolette
- La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- L'ADSEA (Prévention Spécialisée)
- La Ludothèque
- La MéMO (Médiathèque d'Oullins)
- Le Pôle d'Échanges Multimodal
- Les friches SNCF appartenant à la Métropole de Lyon
- Le centre social Moreaud
- L'association des centres sociaux et culturels de La Mulatière
- La ZAC d'activité de la Saulaie
- Le théâtre de la Renaissance
- Graines de Sol
- Amély
- LAVI
- Icare/Item
- AFI
- Mission locale
- Le Grand Parc Méribel Jonage



Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.) Les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu.

1. DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU QUARTIER (DONNÉES INSEE 2009, FILOCOM 2007)

Le quartier de la Saulaie pèse 5% de la population communale à savoir **1 549 habitants** (25 514 habitants pour la ville d'Oullins) et **651 ménages**. La population y est fragile socio économiquement.

Le quartier est composé de **795 logements** dont 283 logements sociaux. L'OPAC du Rhône représente environ 1/5 du parc du quartier (11 résidences – 239 logements). Quatre autres bailleurs sociaux sont présents sur le quartier : ALLIADE Habitat (4 bâtiments dont une résidence étudiante), ERILIA HLM (1 bâtiment), ICF (1 foyer de cheminots) et Grand Lyon Habitat (2 bâtiments).

L'habitat privé est composé d'une soixantaine de copropriétés comprenant entre 2 à 12 copropriétaires et quatre ayant plus de 15 copropriétaires. Ce bâti historique vieillissant sert de porte d'entrée sur un parc social peu valorisé.



▲ Espace Convention regroupant l'école, le Centre Social, le Bac à Traille (annexe du Théâtre de la Renaissance) et le Pôle petite enfance

Le quartier est quadrillé d'une dizaine **d'équipements publics** : antenne CAF, Pôle d'Initiatives Ville d'Oullins, école jusqu'au CE1, pôle petite enfance (crèche et consultation de PMI), Pôle Emploi (en cours de déménagement). Plusieurs **équipements socio-culturels et sportifs** sont présents (boulodrome, gymnase, Maison des Associations, city stade, Bac à Traille...) et plusieurs **associations sont actives** sur le quartier (Centres sociaux d'Oullins, Association Franco Tunisienne, Compagnons Bâtisseurs, Oasis, Association d'Orientation Islamique, Association du P'tit Jardin, AFEV, Boxing Club, Prévention Spécialisée, Ludothèque, Amély...).

La Saulaie est correctement dotée en **médecins** généralistes qui sont au nombre de trois ainsi qu'en professionnels paramédicaux libéraux (7 sur le quartier pour 85 à l'échelle d'Oullins).

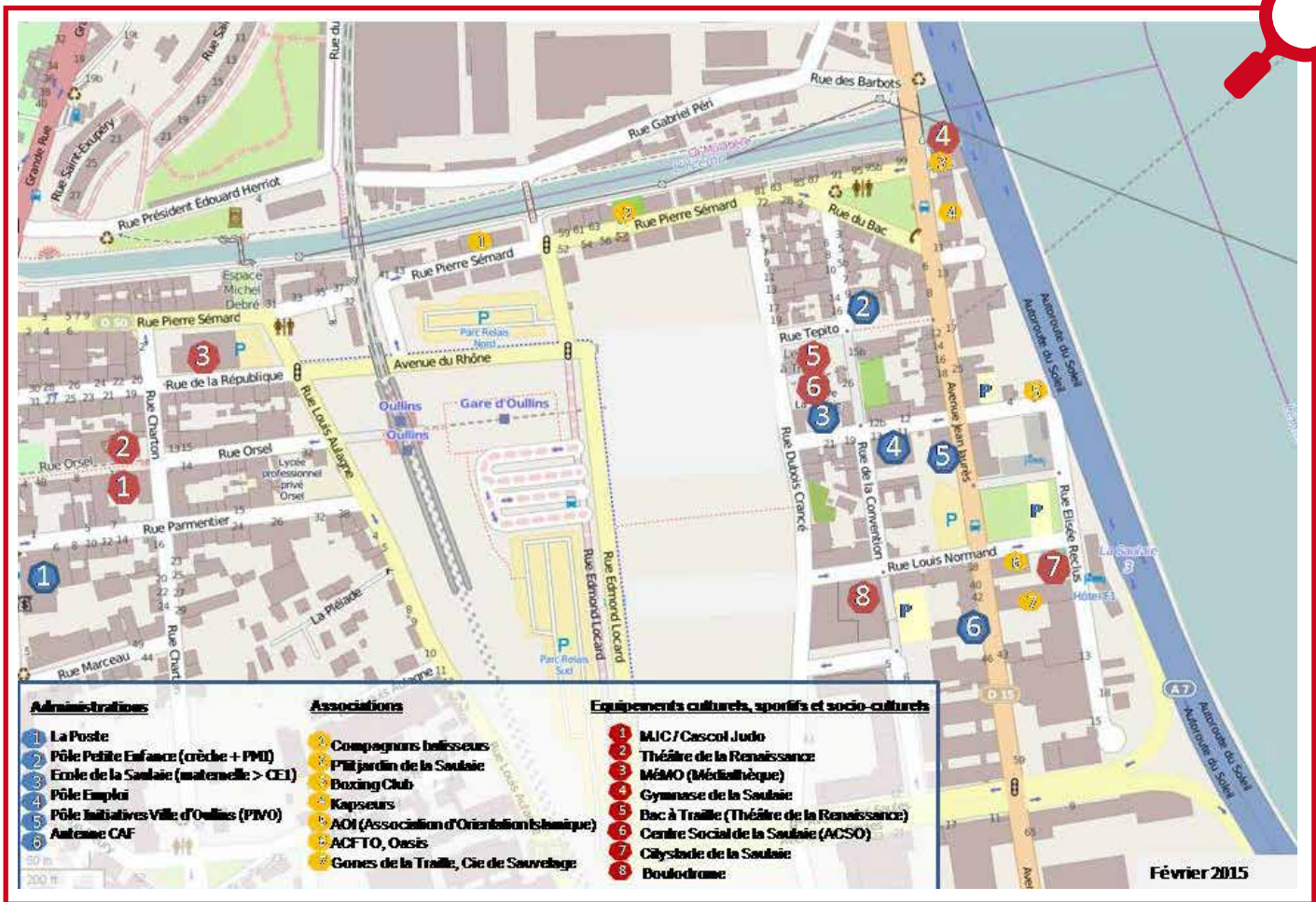
Une quarantaine de **cellules commerciales** sont également présentes dont 15 locaux vacants et 26 en activité (boucherie, pharmacie, ménager, boulangerie, café, supérettes, agences immobilières, assurances, restauration dont rapide, taxis phone, 2 bureaux de tabac...). On note **7 commerces alimentaires** de proximité sur les 40 d'Oullins.



▲ JDS Center – Zone d'activités de la Saulaie



▲ Hôtel Campanile – Place Kellermann



Au sud du quartier, la **zone d'activités**, livrée à partir des années 2000, est une réussite en terme de reconversion industrielle. Elle représente 142 entreprises, essentiellement des TPE, entreprises tertiaires et tertiaires supérieures, représentant environ 1500 salariés (dont 2 garages : Peugeot et Hyundai). Pour diverses raisons, peu d'habitants de la Saulaie n'ont pu accéder à ces emplois.

La Saulaie, c'est également un **tissu industriel en mutation** : 15 ha de terrains en friche, site des anciens établissements SNCF, appartenant aujourd'hui au Grand Lyon (la déconstruction des bâtiments étant achevée). Un pôle multimodal a ouvert en décembre 2013 préfigurant le désenclavement du quartier et une amélioration de son image : station de métro et son parvis, gare bus et cars, parc relais de surface, trémie Orsel, voie nouvelle Nord-sud, stations vélos et suppression du passage à niveau.

La **voie nouvelle** (avenue Edmond Loccard) a été travaillée non seulement comme desserte des infrastructures du pôle multimodal mais également comme un espace public en lien avec le futur nouveau quartier, notamment par la création à l'est d'un axe majeur de déplacement dédié aux piétons et aux cycles. L'enjeu est d'anticiper l'urbanisation future du quartier avec plusieurs trames viaries prédessinées par des traversées piétonnes.



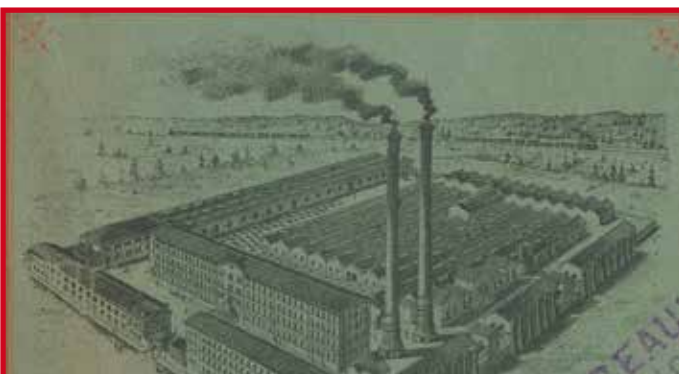
a) Bref rappel historique sur le quartier

Le quartier des "Saulées" (zone marécageuse alors plantée d'arbres de hautes tiges : peupliers, "forêt" de saules, etc.) s'est développé à partir des années 1880 suite au **boom industriel** : abattoir, tanneries, usines chimiques, implantation des ateliers SNCF.

Ces derniers comprenaient deux sites. Les Ateliers Machines à La Mulatière pour la construction et réparation de locomotives comptaient 3800 ouvriers en 1945. Toujours en activité, le site emploie aujourd'hui 726 employés, mais avec une fermeture programmée dans les prochaines années. Dans les Ateliers Voitures à Oullins, les 1100 ouvriers (en 1945) réparaient de fond en comble les voitures de voyageurs (éclairage, chauffage, frein...).



▲ Les ateliers SNCF s'étendaient sur 18 hectares



▲ Fondées en 1882, les Tanneries d'Oullins s'étendaient sur 40 000 m² et regroupaient plus de 1 000 ouvriers



▲ Inondation de la Saulaie (plus d'un mètre d'eau dans les rues)

Au début du XX^e siècle régnait une forte homogénéité socioculturelle. De nombreux oullinois travaillaient de près ou de loin pour l'industrie liée au Chemin de fer. L'histoire industrielle du quartier a impliqué une forte demande en main d'œuvre ouvrière et le recours à la population étrangère, d'origines diverses, fut important.

Les années cinquante voient le début du **déclin industriel du quartier**, vieilles industries de la première révolution industrielle et tanneries ferment. L'activité des ateliers SNCF décline pour s'arrêter en 1990 et ne laisser qu'un territoire en friche. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un centre de formation de la SNCF sur la commune de La Mulatière.



▲ Le Bac à Trailla permettait de relier la Saulaie à Gerland jusqu'en 1954

Dans les années 60, une "Cité de Transit" d'environ 300 logements (détruits au début des années 1990) est installée sur les anciennes tanneries.



▲ 1967 : livraison de l'autoroute A7
2002 : création du demi-échangeur

L'aménagement de l'autoroute (future A7) préserve le quartier des crues du Rhône mais le prive de son accès au fleuve, renforçant le sentiment d'enfermement et d'isolement des résidents.

Le déclin commercial, la dégradation globale du bâti et la diminution de la population qui est passée de 3000 habitants dans la phase la plus active à environ 1 500 aujourd'hui handicapent fortement le quartier qui souffre dorénavant d'une **image très négative**.

Un certain nombre de projets autour de la mémoire du quartier ont déjà été menés avec les habitants afin de préserver cette histoire forte du territoire : "1,2,3 Saulaie", "les métamorphoses du quartier", recueil de témoignages, etc.

b) Actions significatives réalisées depuis une quinzaine d'années

> La mise en mouvement des habitants au cœur du projet de développement social

Depuis 2008, à travers les programmations annuelles de la politique de la ville, ce sont plus de **150 actions de développement social** (environ 25 actions par an) qui ont été mises en œuvre et soutenues financièrement par les partenaires. Les actions phares sur cette période ont été les suivantes :

- **Le dispositif du Busing** (Cf. Annexe 7) ayant concerné plus de 200 enfants de La Saulaie depuis 2003,



- **L'action portée par la Ludothèque** autour du jeu ayant concerné plus de 500 personnes,



- **Les projets menés par l'ACSO** autour des transformations urbaines du quartier, de la citoyenneté, de la jeunesse et de l'apprentissage linguistique, le lien social...



- **L'Atelier Santé Ville (ASV)** ayant touché 650 personnes à travers les différents ateliers et conférences,

- **Le projet Connexions/ Connect Danse** porté par le service culturel en lien avec la fête de l'Iris,



- **L'action d'Amélie de médiation et d'accès au droit** touchant plus de 200 personnes par an,

- **L'ADSEA et le service jeunesse de la Ville accompagnant une douzaine de lycéens** dans leur réussite scolaire chaque année,

- **Les projets menés par le Théâtre de la Renaissance** à travers le Bac à Traille et Écran Total,

- **Le projet d'auto-réhabilitation de quartier mené par les Compagnons Bâisseurs** : 15 ménages accompagnés par an et des ateliers de bricolage toute l'année,

- **L'action "1,2,3 Saulaie"** sur La Saulaie d'hier, d'aujourd'hui et de demain avec une exposition et plus de 200 visites, un film d'animation,



- **L'action "culturelle test"** avec la compagnie Skémée qui s'est traduite par l'exposition des scotchés éclairés et le film "Dire en friche" (diffusion qui a réuni plus de 150 personnes),

- **La démarche "Échanges d'habitants Grand Lyon - Europe et réseau d'agglomération"** qui a permis à une vingtaine d'oullinois de se rendre à Berlin, Bruxelles, Turin et Shanghai,

- **La réalisation de quatre fresques** coproduites avec les habitants (une portée par l'ACFTO à l'arrière du citystade, 3 par la Ville d'Oullins dont 2 sous le passage Louis Roy),



- **Des actions intercommunales à l'échelle du Sud Ouest Lyonnais autour de l'insertion** (chantiers d'insertion, formations en informatique, création d'activités...),

- **Le Ptit jardin** avec une douzaine de membres actifs dans l'association créée,



- **Les projets autour de la citoyenneté, de la jeunesse et de la culture portés par l'ACFTO.**

On trouvera la liste de l'ensemble des porteurs de projet depuis 2008 dans l'Annexe 8.

> Un paysage urbain en perpétuelle transformation

Sur cette période des 15 dernières années, un certain nombre d'aménagements et transformations urbaines **ont également été conduits en parallèle de ces actions de développement** :

▼ Évolution de la morphologie urbaine de la Saulaie



◀ 1997 : le quartier d'habitat est au cœur d'un parcellaire industriel. Au sud, on peut noter la présence des anciennes tanneries, à l'ouest celle des ateliers SNCF (fermés quelques années auparavant). Des contraintes physiques (autoroute, voie ferrée, industries) et naturelles (Rhône, bras du Rhône) entourent le quartier.



◀ 2009 : on peut noter des transformations urbaines au sud de la Saulaie (création d'un demi échangeur d'autoroute, avenue des Saules, livraison des premiers lots de la zone d'activités. Les abords de la place Kellerman évoluent avec la construction d'un programme de logements neufs. Les premières démolitions, au nord des ateliers SNCF, commencent en vue de l'arrivée du pôle d'échanges multimodal.



◀ 2012 : Le pôle multimodal prend forme suite aux démolitions des différents bâtiments (un seul bâtiment a été conservé). La future voie Edmond Loccard commence à se dessiner au cœur des anciennes friches. On peut noter la démolition d'immeubles de part et d'autre du bras du Rhône.

1999

- Réaffectation d'un bâtiment industriel en boulodrome.



2002

- Ouverture d'un demi échangeur d'autoroute (A7)
- Livraison des premiers lots de la ZAC de la Saulaie à vocation économique (antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie, laboratoire national des douanes, centre national de formation de Peugeot...)

2003

- Aménagement du square et de la place de la Convention

2004

- Réhabilitation de la résidence Gabriel Rosset (15 bis rue de la Convention)
- Ouverture du Pôle Petite Enfance
- Création du passage de la Traille
- Livraison d'un parc de logements privés (Le Thémis),



- Relocalisation de Pôle Emploi rue Baudin
- Ouverture du Centre Social suite aux travaux de rénovation du bâtiment
- Fermeture de l'École Jean Jaurès et ouverture de l'École de la Saulaie (place de la Convention)

2005

- Rénovation de l'Église Jean-Marie Viannay et ouverture du Bac à Traille
- Lancement de l'opération de renouvellement urbain sur le secteur Yzeron-Sémard : préemptions du Grand Lyon et acquisitions foncières sur une vingtaine d'immeubles (Oullins et La Mulatière)

2009

- Démolition du 67-69 rue Pierre Sémard et des 17, 19 bis, 29 rue Gabriel Péri (La Mulatière)

2010

- Ouverture de la médiathèque (MéMO), qui marque la "décentralisation" du centre ville d'Oullins vers la Saulaie



2011

- Ouverture de l'hôtel Campanile (Place Kellerman)
- Livraison du P'tit jardin de la Saulaie

2012

- Livraison de 6 logements au 42 rue de la Convention (Grand Lyon Habitat)
- Ouverture du restaurant Pomme 2 Carotte

2013

- Livraison du city stade de la Saulaie



- Arrivée du métro ligne B, livraison du pôle multimodal et des voies attenantes



- Réfection des façades et changement des huisseries à la Traille (OPAC du Rhône)
- Réfection des façades et changement des huisseries au 33 avenue Jean Jaurès (OPAC du Rhône)

2014

- Livraison du cheminement doux reliant le square Dubois Crancé au pôle multimodal
- Fermeture du passage à niveau
- Transformation de l'ancienne école Jean Jaurès en une Kollocation à Projets Solidaires (KAPS) : 61 étudiants intègrent la résidence gérée par Amallia

- Réfection des façades et changement des huisseries au 12 rue Baudin (OPAC du Rhône)

2015

- Changement de concessionnaire automobile au 17 avenue Jean Jaurès : fermeture du garage Porsche, ouverture d'une concession Huyndai
- Livraison de 7 logements sociaux (Semcoda) au 8 rue de la Convention



c) Évolutions projetées sur la période du Contrat de ville 2015-2020

- ▶ développement d'un projet d'urbanisation des friches de la Saulaie : compte tenu des délais de mise en œuvre des opérations publiques d'aménagement, c'est essentiellement la question de la gestion transitoire des friches du Grand Lyon qui va se poser dans le temps du Contrat de ville. La question des liens entre le quartier existant et le futur éco-quartier doit être posée dans ce cadre,
- ▶ réflexion sur un réaménagement de l'école de la Saulaie (une classe supplémentaire pour répondre à la scolarisation des 2 ans) et réimplantation de l'ACSO,
- ▶ poursuite des réhabilitations de l'OPAC du Rhône (les Saulées et la Traille),
- ▶ réflexion sur une démolition-reconstruction par l'OPAC du Rhône du 53 rue Pierre Séward,
- ▶ départ de Pôle Emploi de la Saulaie,
- ▶ réaménagement du Square Dubois Crancé et poursuite du cheminement doux,
- ▶ réaménagement de l'espace Convention,
- ▶ extension du P'tit Jardin sur La Mulatière.

d) Atouts et faiblesses du quartier

Le quartier est fortement contraint par :

- ▶ **sa proximité avec l'autoroute A7**, source de nuisances sonores, olfactives et visuelles, coupure radicale entre le quartier et le Rhône,
- ▶ **sa situation d'entrée d'agglomération** qui en fait un secteur « échangeur » par lequel transite une immense quantité de véhicules,
- ▶ **la traversée d'une voie ferrée** au transit relativement important, coupure urbaine avec le centre ville,
- ▶ **sa situation en bordure au nord de l'Yzeron et à l'est du Rhône** qui entraîne des zones de protection quant aux risques d'inondation (renforcement du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation depuis 2010 avec des conséquences sur les nouvelles opérations),
- ▶ **la proximité d'industries à risque** dont le périmètre sécuritaire s'étend jusqu'au quartier,
- ▶ la nouvelle classification de la ville depuis 2011 en **zone de sismicité faible**,
- ▶ **la pollution de ses sols** due aux anciennes activités industrielles,
- ▶ un **parc de logements** qui manque d'attractivité.

Mais des potentialités d'évolution importantes existent :

- ▶ **la situation du quartier** à proximité de Confluence, du Technopôle de Gerland et à moins de 10 minutes du centre de Lyon offre des perspectives intéressantes,
- ▶ l'ouverture d'un **pôle multimodal** avec l'arrivée du métro et une offre de transports en commun sur le quartier,
- ▶ le **développement futur d'une nouvelle offre urbaine** sera proposé sur les friches,
- ▶ des **actions de requalification du quartier ancien** ont été menées : création d'une crèche (pôle petite enfance), aménagement d'un équipement culturel le Bac à Traille (annexe du Théâtre de la Renaissance), aménagement des espaces interstitiels entre l'Yzeron et la rue Pierre Séward, etc.
- ▶ des **actions de requalification de logements** ont permis une certaine amélioration du parc,
- ▶ un **fort potentiel est offert par l'Yzeron** canalisé avec ses berges circulables et son embouchure sur le Rhône,
- ▶ le site a une **valeur patrimoniale non négligeable**, identité liée à son histoire industrielle (notamment immeubles à l'architecture industrielle).

2. UN ENJEU DE COHÉSION SOCIALE ET DE VIVRE ENSEMBLE

a) Typologie de la population et contexte social

La **structure des ménages** sur le quartier est la suivante :

- ▶ 2,3 personnes par ménage en moyenne (2,1 à Oullins),
- ▶ part de ménages composés d'une seule personne sensiblement la même qu'à l'échelle d'Oullins, soit un peu plus de 40 %,
- ▶ 15,2 % de familles nombreuses avec trois enfants ou plus (8,3 % à Oullins),
- ▶ 35,5 % de familles monoparentales (17,9 % à Oullins).

On note une surreprésentation des tranches d'âge de 0 à 39 ans par rapport à la commune puis l'effet s'inverse à partir des tranches d'âge de plus de 40 ans :



Tranches d'âge	0 -14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74ans	75 ans ou +
Population (brut)	382	399	358	223	126	67
Taux Saulaie	24.6 %	25.7 %	23 %	14.4 %	8.1 %	4.3 %
Taux Oullins	18 %	21 %	21 %	17 %	13 %	10 %

Zoom sur les mineurs

Tranches d'âge	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	Total mineurs
Population (brut)	84	88	133	77	63	445

En **terme d'occupation**, il s'agit plutôt de ménages installés récemment, avec plus de 30 % des ménages qui occupent leur logement depuis moins d'1 an (25% à l'échelle d'Oullins) et plus de 60 % d'emménagés depuis moins de 5 ans (45 % à Oullins). Moins d'1/4 des ménages sont là depuis plus de 10 ans. On constate ainsi un double phénomène joué par le quartier comme porte d'entrée sur la ville mais aussi "assignation à résidence", notamment sur le parc social.

Le quartier compte 17,9 % d'**étrangers** (6,2 % à Oullins) et 26,5 % d'**immigrés** (9,7 % à Oullins) = données INSEE considérant les français nés étrangers à l'étranger.

La population en âge de voter est de 1 110 habitants (+ de 18 ans) dont 509 sont inscrits sur les listes électorales (45.8 %). 227 personnes ont voté aux dernières élections municipales de mars 2014 (taux de participation par rapport à la population en âge de voter : 20.4 %) et 140 aux élections européennes (taux de participation par rapport à la population en âge de voter : 12.6 %).

Les taux de participation par rapport aux personnes inscrites sur les listes électorales



		Saulaie / inscrits	Saulaie / votants	% Participation Saulaie	% Participation Oullins
1995	Municipales	650	354	54,4 %	65,7 %
2001	Municipales	470	233	49,5 %	58,8 %
2008	Municipales	542	252	46,6 %	59,5 %
2014	Municipales	509	227	44,6 %	58,6 %
2014	Européennes	508	140	27,5 %	44 %

En 2009, le **revenu fiscal médian** des foyers fiscaux résidant sur la Saulaie est deux fois plus faible que celui de la commune avec un revenu fiscal mensuel de 745 euros / 1 596 à Oullins. 58.6 % des ménages ne sont pas imposés (36.9 % à Oullins).

Selon l'indice de sensibilité proposé par l'agence d'urbanisme, le quartier de la Saulaie est l'un des plus fragiles de l'agglomération lyonnaise. En prenant en compte les ratios les revenus les plus bas, la part des demandeurs d'emplois à faible niveau de qualification, la part des familles avec enfants sous le seuil de pauvreté et la part des jeunes sans diplôme, la Saulaie se place en 17^e position des quartiers les plus en difficulté juste derrière les sites en renouvellement urbain (quartier de Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bron, Rillieux-la-Pape, Lyon 9^e, Givors).



Indice de sensibilité

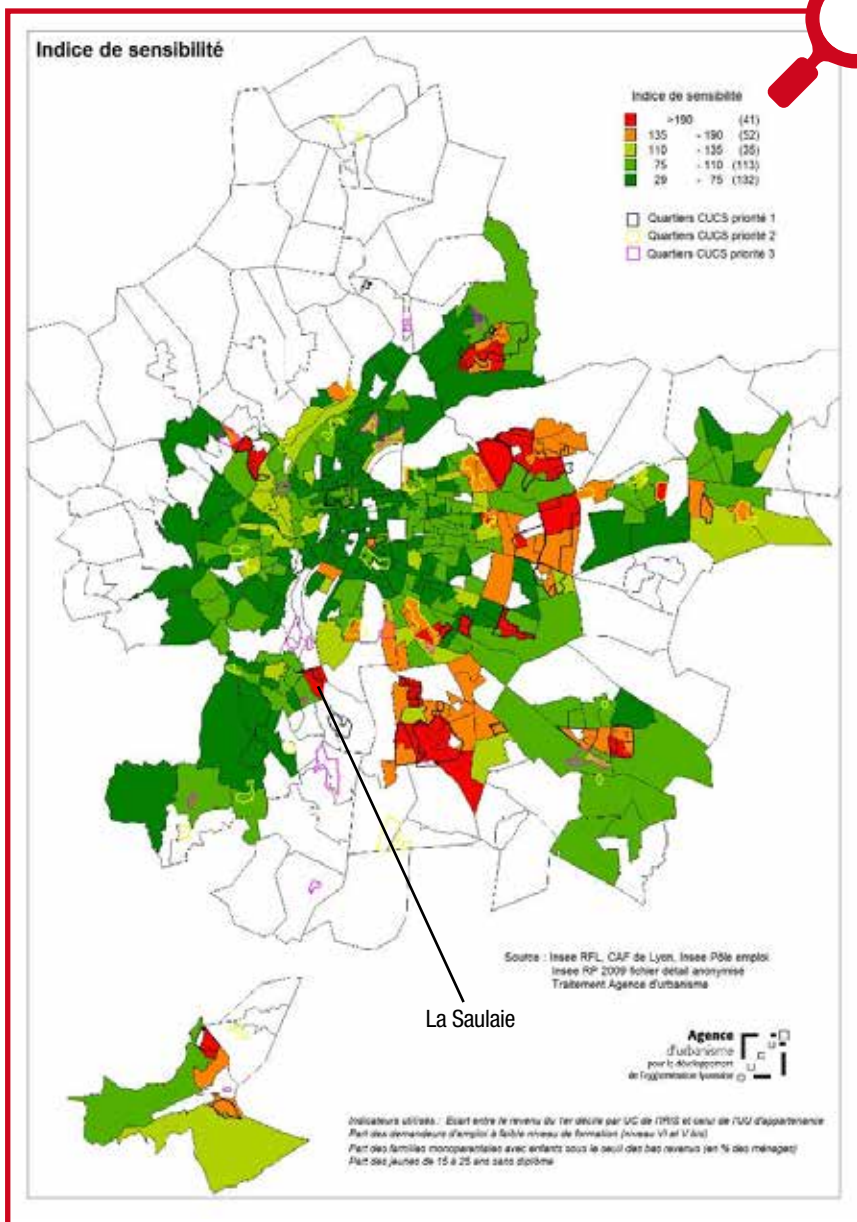
Oullins : 93

La Saulaie : 266

Indice de référence : 100

Concernant **les prestations sociales**, en 2009, 1 124 habitants bénéficient de prestations CAF soit :

- ▶ 72,5 % de la population saulaéenne est allocataire CAF (50,8 % à Oullins),
- ▶ 21,5 % des allocataires bénéficient du RSA socle (9,9 % à Oullins),
- ▶ 39,5 % des allocataires ont le revenu constitué à plus de 50 % par des prestations sociales (19,5 % à Oullins).



	Allocataires CAF Saulaie	Allocataires CAF Oullins
Bénéficiaires de la CMUC 25-59 ans	21,1 %	7 %
Bénéficiaires de la CMUC moins de 18 ans	31,9 %	14 %

b) Zoom sur les données autour de l'éducation

Il existe une école dans le quartier jusqu'au CE1 : en 2015 88 enfants sont scolarisés en maternelle répartis en 3 classes et 39 enfants sont scolarisés en élémentaire répartis en 2 classes. À partir du CE1, le dispositif du Busing (Cf. Annexe 7) qui concerne 55 élèves en 2015 permet de répartir les enfants dans trois écoles de la ville (Marie Curie - 19 enfants, Jean de la Fontaine - 17 enfants et Jean Macé - 19 enfants).

Les collèges de secteur de la Saulaie sont les collèges de la Clavière (classé en REP) et Pierre Brossolette (pour les élèves de Jean de la Fontaine). Le collège de la Clavière comportait 181 élèves en 2014 dont 51 venant de la Saulaie. Le taux de réussite ces dernières années était de 100 %.

La **part des 15-17 ans non scolarisés** en 2009 est la même sur le quartier qu'à l'échelle communale, à savoir 4,7 %, ce qui représente

3 jeunes. La **part de 18-24 ans scolarisés** est de 36,3% à Saulaie (48,9% à Oullins / 61,7% pour le Rhône et 51,8 % pour la France). Sur la circonscription, de moins en moins d'élèves décrochent grâce à la mise en place d'un suivi un à deux ans après la sortie du collège. La voie de l'apprentissage est quant à elle une voie compliquée qui nécessite d'avoir des réseaux et ensuite s'adapter aux règles de l'entreprise.

Concernant la formation, **la part des non diplômés** est plus de deux fois plus élevée avec un taux de 34,2 % des plus de 15 ans sans diplôme (15,2 % à Oullins). La part des hauts diplômés est quant à elle deux fois plus faible sur le quartier avec un taux de 14,8 % ayant un niveau d'études au moins égal à BAC+2, ce qui représente 124 personnes (28,3 % à Oullins). Les partenaires identifient un certain nombre de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études mais sont mis à l'écart par le regard des autres et manquent souvent d'un "réfèrent".

c) Les orientations stratégiques en termes de cohésion sociale et de vivre ensemble

L'enjeu principal autour de la cohésion sociale est d'intégrer les habitants de la Saulaie dans l'ensemble des dynamiques communale et intercommunale afin de "faire ville" et de les mettre en mouvement. Le quartier doit en miroir être attractif pour le reste de la ville.



LES PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS SONT :

- ▶ Les institutions : Ville, Métropole, services de l'Etat, Éducation Nationale (écoles, collèges, lycées), CPAM, ARS, justice, CIO, CAF, Théâtre de la Renaissance, OPAC du Rhône
- ▶ Les professionnels de santé
- ▶ Les associations présentes ou agissant à la Saulaie : ACSO, ACFTO, AFI, Oasis, Compagnons Bâisseurs, ADSEA, Ludothèque, Amély, LAVI, MJC d'Oullins, AFEV (et Kapseurs), clubs sportifs
- ▶ Le Conseil citoyen

Favoriser l'accès aux équipements publics et aux services :

- ▶ maintenir les équipements publics et services de proximité existants et faciliter leur accès,
- ▶ diversifier l'offre de loisirs de proximité, maintenir une offre durant les vacances scolaires (dont l'été) et en faciliter l'accès,
- ▶ faire rayonner les équipements de quartier à l'échelle communale (boulodrome, Maison Des Associations, Bac à Traille),
- ▶ accompagner l'extension de l'école primaire et le déménagement des équipements impactés (ACSO, associations au sein de la MDA).

Agir sur la santé dans le cadre de démarches intégrées :

- ▶ poursuivre l'éducation à la santé en institutionnalisant les actions de l'Atelier Santé Ville dans le Droit Commun de la ville,
- ▶ mettre en place une démarche autour de la santé mentale,
- ▶ lutter et prévenir les conduites addictives,
- ▶ travailler la problématique d'indécence de certains logements.

Favoriser la réussite éducative et la parentalité :

(Cf. Annexe 2)

- ▶ favoriser le partage d'information, la connaissance mutuelle des projets à travers un mode de gouvernance à la fois communal et territorial,
- ▶ créer des complémentarités dans les interventions afin de garantir des parcours de jeunes avec un suivi personnalisé avec notamment la réflexion pour la mise en place d'un Programme de Réussite Éducative (PRE),
- ▶ ouvrir les horizons des jeunes dès le plus jeune âge,
- ▶ soutenir la parentalité à travers des actions en direction des parents à partir des problématiques qu'ils rencontrent avec leurs enfants,
- ▶ favoriser la présence des parents dans l'école,
- ▶ favoriser la tenue de projets intergénérationnels,
- ▶ intervenir autour du rapport filles-garçons, du respect de l'autre.

Lutter contre la délinquance :

Orientation stratégique déclinée dans le Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance (PLAPD - Cf. Annexe 3) sous trois axes :

- ▶ cibler les jeunes exposés à la délinquance,
- ▶ améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes,
- ▶ améliorer la tranquillité publique.

Favoriser l'accès à la culture et au sport ainsi que des pratiques culturelles et sportives régulières :

▶ volet culturel : orientation stratégique déclinée dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle (Cf. Annexe 4)

▶ mener une réflexion autour de la mise en place d'une "charte de coopération sportive" dans la même lignée que la charte de coopération culturelle.



ATTENTES DES HABITANTS D'ICI 2020

- ▶ organiser un carnaval, des fêtes de quartier, à Noël notamment
- ▶ pouvoir avoir un lieu servant de salle des fêtes
- ▶ avoir plus d'animations sportives
- ▶ avoir plus de temps de rencontres
- ▶ recentrer le bureau de la Poste sur le futur Écoquartier
- ▶ assurer plus de sécurité routière avec un ralentissement de la vitesse des véhicules

3. UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

a) Données sur l'emploi

D'après les données INSEE 2009, **le taux d'activité** des 15-64 ans à la Saulaie (en emploi et au chômage) est **le même qu'à l'échelle communale**, à savoir 74,8 %. Mais on note une plus forte présence des hommes en activité (85,1 % / 78,3 % à Oullins) par rapport aux femmes (62,5 % / 71,7 % à Oullins). La tranche d'âge 15-24 ans est sur-représentée (61,4 %) par rapport à la moyenne communale (48,6 %), les actifs étant majoritairement des hommes. Ce phénomène est à mettre en lien avec les niveaux de formation de cette population dont les études sont écourtées afin d'entrer sur le marché du travail plus précocement. La tranche des 25-54 ans est elle sous-représentée (86 % / 91,6 % à Oullins), le différentiel venant de la proportion de femmes actives, inférieur à plus de 10 % au taux oullinois. Ces femmes sont bien souvent isolées et relèvent du champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Parmi la population de la Saulaie, seulement 59,2 % des 15-64 ans sont **en emploi** (67,8 % à Oullins), la tranche d'âge des 25-54 ans étant marquée par un différentiel de plus de 14 % avec l'échelle communale. Cela représente 644 personnes en emploi parmi lesquelles on note une majorité d'ouvriers/ employés (64,7 % - 48,7 % à Oullins) et une surreprésentation d'étrangers avec 32,5 % des salariés (18,5 % à Oullins). Un quart des personnes sont à temps partiel (17 % à Oullins) et moins de ¼ sont en CDI (87,8 % pour Oullins).

D'après **les données de Pôle Emploi** en juillet 2015, 214 personnes sont DEFM (Demandeur d'Emploi en Fin de Mois) sur le quartier de la Saulaie (les données de ce tableau fournies par Pôle Emploi sont à

relativiser au regard du nombre de personnes concernées dans chaque catégorie) :

En 2009, le chômage s'élève à 20,8 % sur le quartier de la Saulaie (9,5 % pour Oullins et 11,1 % pour l'Unité Urbaine de Lyon).

	La Saulaie	Oullins
Proportion de bénéficiaires d'un minima social (ASS, RRA, AAH...)	46 %	33,8 %
Taux de DE Longue Durée + 1 an	42 %	40 %
Proportion de DE dont le niveau de formation initiale est inférieur au BAC	59 %	51 %
DE ayant une adresse mail	67 %	79 %
DE ayant déposé un CV en ligne sur le site pole-emploi.fr	24,7 %	29 %
DE déclarant n'avoir aucun moyen de transport autre que les transports en commun	56 %	48 %
Taux de DE bénéficiant d'un accompagnement renforcé ou intensif de Pôle Emploi	49 %	39 %

Données Pôle Emploi - juillet 2015

Les chiffres montrent donc que les demandeurs d'emploi du QPV sont plus touchés par la précarité que les autres demandeurs d'emploi d'Oullins. Les habitants de la Saulaie sont également plus touchés par le chômage de longue durée que les autres demandeurs d'emploi d'Oullins et les contrats aidés sont un levier d'action mobilisable.

D'après le diagnostic des conseillers Pôle emploi, 12% des 1780 DE d'Oullins ont besoin de travailler prioritairement sur la résolution de leurs freins périphériques à l'emploi (logement, maladie, problèmes financiers...) avant d'envisager l'emploi. Ce taux monte à 19.6% chez les DE résidants dans le QPV. Une attention particulière est portée aux DE du QPV dans l'octroi dérogatoire d'aides à la mobilité Pôle emploi. La question des relais sociaux à l'insertion professionnelle est plus prégnante chez les habitants de ce quartier. Le recours aux clauses d'insertion, aux contrats aidés et l'orientation dans le plan stratégique des opérateurs locaux (PLIE) d'actions d'insertions spécifiques pour ces publics semblent nécessaires.

La visibilité des candidats Oullinois sur le premier site de recherche d'emploi de France est inférieure à la moyenne (40 % dans le Rhône). Le fossé numérique est un peu plus grand dans le quartier que dans la commune d'Oullins.

Pôle emploi a déployé des modalités d'accompagnement différenciées selon les besoins des demandeurs d'emploi. Les accompagnements renforcés ou intensifs prévoient des rencontres fréquentes avec les demandeurs et un fort appui du conseiller Pôle Emploi dans la mise en œuvre de démarches. Par ailleurs depuis le 1er juillet Pôle emploi déploie en partenariat avec la métropole l'accompagnement global qui permettra d'enclencher un accompagnement conjoint d'un conseiller Pôle emploi et d'un travailleur social de la MDR. Enfin, Pôle emploi a déployé depuis le 1er janvier 2015 des services d'orientation professionnelle avec la permanence d'une psychologue du travail à temps plein à l'agence d'Oullins.

Par ailleurs Pôle emploi et la mission locale ont inscrit dans leur convention locale de partenariat 2015-2017, les publics jeunes résidant dans les QPV comme étant des cibles prioritaires de leur action commune.

Les données de la Mission Locale d'Oullins sur l'année 2013 montrent ce même décalage entre les jeunes du quartier et ceux à l'échelle de la ville :



	Jeunes de la Saulaie	Jeunes d'Oullins
Jeunes ayant moins de 21 ans	50 %	43 %
Niveau 6 et 5 bis (inférieur au brevet des collèges)	41 %	24 %
Titulaires du permis de conduire	16 %	27 %
Moyen de locomotion personnel	13 %	27 %
Entrées en situation (formation, alternance, emploi, immersion en entreprise...)	0,61	0,70

Données 2013 de la Mission Locale

Les partenaires remarquent que la problématique emploi sur le quartier devient de plus en plus liée au devenir du quartier, les personnes en

recherche d'emploi cumulant ainsi une double incertitude sur leur avenir professionnel et l'avenir de leur quartier.

b) Les orientations stratégiques en termes de développement de l'activité économique et de l'emploi

L'enjeu principal est de développer une stratégie sur le secteur économique et les activités commerciales de proximité pour renforcer l'attractivité du quartier tout en accompagnant vers le retour à l'emploi les ménages les plus défavorisés (objectif de réduction du chômage afin de se rapprocher de la moyenne communale).



LES PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS SONT :

- ▶ Les institutions : services de l'Etat (DIRECCTE), Pôle Emploi, Mission Locale, CDC, Sud Ouest Emploi, Métropole, Région, Chambres Consulaires, OPAC du Rhône, CAF et Ville
- ▶ La coopérative d'activités Graines de SOL
- ▶ Les entreprises dont les entreprises d'insertion : ICARE, AIJE et réseaux d'entreprises : RESOL
- ▶ Les associations proposant des actions favorisant l'insertion professionnelle : Oasis, ADSEA, etc.
- ▶ Le Conseil citoyen

Soutenir une ambition économique et commerciale pour un pôle d'agglomération dans le cadre du projet urbain :

- ▶ favoriser la mixité par l'accueil d'activités économiques, en confortant les implantations actuelles,
- ▶ soutenir l'activité commerciale de proximité,
- ▶ travailler le lien entre les entreprises et les acteurs de l'insertion,
- ▶ créer des relations entre les entreprises et les habitants.

Favoriser une insertion professionnelle des publics en recherche d'emploi :

- ▶ poursuivre l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et leur qualification,
- ▶ mobiliser les contrats aidés,
- ▶ travailler particulièrement les freins périphériques à l'emploi en articulation avec le Service Public de l'Emploi,
- ▶ trouver des passerelles dans la construction des parcours dans le cadre de l'insertion par l'Activité Économique (+ CAE), poursuivre ces parcours vers l'accès à un emploi de Droit Commun,

▶ renforcer l'accès à la création d'activités avec l'appui à l'amorçage de projet puis le suivi des auto-entrepreneurs par la coopérative d'activités,

- ▶ lutter contre les discriminations (origine, âge, fait religieux, etc.) et le déficit de réseau professionnel,
 - développer les clauses d'insertion, notamment dans le cadre du projet urbain.

Le Pôle d'Initiatives de la Ville d'Oullins (PIVO) qui accueille les services développement économique et insertion-emploi doit être identifié comme lieu ressource tant envers les publics en insertion que les entreprises du territoire. Il est un lieu privilégié d'écoute où l'on prend le temps. Il doit être enfin un facilitateur en terme de réseau pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi.

L'enjeu est de poursuivre la gouvernance des projets liés à l'insertion professionnelle et au développement de l'activité économique à l'échelle intercommunale du Sud Ouest Lyonnais, comme ce fut le cas les années précédentes.



ATTENTES DES HABITANTS D'ICI 2020

- ▶ installer un distributeur de billets
- ▶ conforter les commerces existants, notamment sur l'avenue Jean Jaurès
- ▶ faire vivre un marché de quartier
- ▶ installer un supermarché

4. UN ENJEU D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

a) Typologie de l'habitat et son occupation

Sur les **795 logements** de l'IRIS de la Saulaie, 283 sont des logements sociaux.

Dans les résidences principales, on note une **majorité de locataires** - 85,1 % (46,2 % à Oullins) et peu de propriétaires - 14,9 % (52,1 % à Oullins). Seules 97 personnes sont donc des "propriétaires occupants". Concernant les locations, le prix du marché sur Oullins en 2011 est de 366 euros pour un studio, 441 euros pour un T2 et environ 640 euros pour un T3 ou T4. On trouve sur la Saulaie des T1 à plus de 400 euros. Dans le parc social de la Saulaie, le loyer a une moyenne de 6 euros/m² (5,5 euros à Oullins).

La proportion de maisons est seulement de 4,2 % sur le quartier (16,2 % à Oullins) ce qui correspond à 27 maisons. Le quartier est **surdoté en logements de 2 pièces** avec 35,9 % (19,3 % à Oullins). Au regard de la structuration de la population, on note un manque par contre de logements de 4 pièces ou plus avec une proportion de seulement 24 % (49,1 % à Oullins). Cependant, dans le parc social, le taux de 43 % de T4. Ceci signifie que ce déficit vient essentiellement du parc privé.

Concernant le parc global, **14,7 % des logements sont vacants** (7,4 % à Oullins). La vacance dans le quartier concerne essentiellement le parc privé. En effet, dans le parc social, la vacance est seulement de 2,2 % (1 % à l'OPAC du Rhône et uniquement de la vacance technique/Le taux de rotation à l'OPAC du Rhône est inférieur à 10 %).

Dans le **parc de l'OPAC du Rhône**, les résidences sont classées dans la Convention d'Utilité Sociale de "niveaux de service rendu moyen" à "bon niveau de service rendu". (critères autour de la localisation, l'accessibilité, les équipements et services publics, le marché du logement, état du bâti, des espaces résidentiels et des parties communes, la sécurisation des accès, le confort du logement...)

Concernant le parc privé, au sein du périmètre Yzeron-Sémard qui comprend 160 immeubles (nord de la Saulaie sur Oullins et La Mulatière et rue Pierre Sémard), malgré les préemptions effectuées depuis 2006 et deux OPAH précédentes (1993-1997 et 2000-2002), un quart des immeubles nécessite encore une intervention lourde de type démolition ou réhabilitation forte, afin de supprimer l'habitat indigne. Six immeubles ont déjà été démolis depuis 2006 (3 à La Mulatière et 3 à Oullins).



Catégorie	Nombre d'adresses (étude habitat juillet 2006)	Catégorie (référentiel foncier 2010)	Nombre d'adresses (référentiel foncier 2010)
Vétuste avec signalement insalubrité	11	Vétuste (et Très vétuste)	61 (et 1)
Vétuste (nécessite des travaux urgents et/ou complets)	17	Ancien passable	38
Moyen avec signalement insalubrité	4	Médiocre	16
Moyen (nécessite des travaux partiels)	13		
TOTAL :	45	TOTAL :	116



Nombre d'immeubles réhabilités entre 2006 et 2010 : 8 (pour certains : façade seulement)



▲ 67-69 rue Pierre Sépard en cours de démolition en 2010



▲ 41-43 rue Pierre Sépard, immeubles préemptées voués à démolition

Globalement sur le quartier existant, on note **un ensemble de problématiques** au niveau :

- ▶ d'une gestion quotidienne défaillante (protections électriques absentes, absence de locaux de poubelles...),
- ▶ de l'entretien du bâti qui a entraîné des dégradations, des parties communes en état moyen, dû à de faibles revenus des propriétaires et d'actes de vandalisme,

▶ d'une ancienneté des immeubles (absence de ventilation centralisée, d'isolation thermique et de mode de chauffage performant) - des immeubles sur cour présentant un état plus dégradé que les immeubles sur rue (cours mal aérées et inconfort).

b) Un quartier en devenir : vision à long terme

Le **concept de "Quartier durable"** appliqué au quartier de la Saulaie permettra de décliner le projet selon un certain nombre de principes, en conformité avec le guide "Ville et Quartiers durables" du Grand Lyon, ainsi que les Agenda 21 de la Métropole et de la ville d'Oullins. En effet, le projet s'inscrit dans un objectif d'urbanisme économe en ressources foncières et en lien avec la ville existante. Il s'agit d'opérer une réutilisation de friches tout en valorisant le patrimoine existant.

Le quartier doit se construire autour d'une **mixité des formes urbaines, de l'habitat et une diversité fonctionnelle**. Il s'agit de densifier la seule réserve foncière de la ville : en terme d'habitat mais densité végétale également (en accompagnant la densification d'une qualité urbaine sur toutes les opérations). La forme urbaine produite avec espaces libres et espaces verts devra être proche de la forme urbaine du reste de la ville, avec la création de lieux de sociabilité accessibles à tous et favorisant les échanges intergénérationnels. Il s'agit enfin de combiner le maintien de la population existante et une mixité sociale plus forte qu'aujourd'hui.

Le travail de la liaison Est-Ouest avec le centre-ville permettra de désenclaver le quartier et le reconnecter aux autres quartiers. Il s'agit de

porter une attention particulière aux entrées du quartier et aux sutures d'un quartier à l'autre et d'implanter bâtiments, voiries et réseaux en continuité de l'urbanisation existante et de l'accessibilité en transports en commun notamment le pôle multimodal. Une bonne articulation doit être assurée entre le nouveau et l'ancien quartier afin d'éviter toute rupture urbaine (à travers le groupement scolaire notamment).

Le quartier privilégiera les **modes doux avec une lisibilité des itinéraires** grâce à la restructuration autour des deux axes majeurs qualifiants reliant les îlots et les ouvrant sur l'extérieur. Il s'agit de s'inscrire dans la logique de "jardin sans fin" porté par la ville qui permet de faire le tour de la commune par des modes doux dans une ambiance paysagère forte. La lisibilité et le confort d'usage des déplacements automobiles et piétons doivent être améliorés et l'espace conçu pour proposer des modes de déplacements alternatifs afin de limiter l'usage de la voiture et développer un réseau de déplacements doux interne au quartier. On peut imaginer créer des places réservées au co-voiturage et à l'auto-partage, organiser les interfaces entre les différents modes de déplacement, tout en prenant en compte les enjeux de stationnement dans le nouveau quartier (car aucun n'existe le long de la voie nouvelle). Enfin la gestion des problématiques de livraison et de logistique urbaine devra être réfléchie.

c) Les orientations stratégiques en termes d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain

L'enjeu principal autour de l'urbanisme et l'habitat est de sortir le quartier de son isolement et son enclavement en s'appuyant sur la mise en œuvre du projet urbain. Il s'agit également de réussir le pari d'un "quartier durable" en lien avec le quartier existant. L'avenir sera également réfléchi avec le départ programmé du technicentre sur la commune de La Mulatière.



LES PRINCIPAUX ACTEURS CONCERNÉS SONT :

- ▶ Les institutions : Ville, Métropole, Bailleurs sociaux, Entreprises et SYTRAL
- ▶ Les copropriétés
- ▶ Les associations proposant des actions autour de l'habitat : Compagnons Bâisseurs...
- ▶ Le Conseil citoyen

Requalifier le quartier dans son ensemble par l'aménagement des anciennes friches et le levier du projet urbain :

- ▶ rechercher une mixité de l'habitat et des activités (économiques, commerciales, offre de loisirs),
- ▶ renforcer et développer les équipements publics,
- ▶ renforcer les espaces de centralité existants et désenclaver certains secteurs (espace Convention, place Jean Jaurès, square Dubois Crancé), diversifier les espaces publics en s'appuyant sur les attentes des habitants (aires de jeux, etc.),
- ▶ traiter la problématique de l'arrivée du Pôle d'échanges multimodal (desserte du quartier ancien, stationnement, jalonnement),
- ▶ réhabiliter l'habitat du parc ancien et privé,
- ▶ renouveler l'offre de logements par des programmes neufs en locatif de qualité et en accession, diversifier les produits locatifs (mixité sociale),
- ▶ travailler sur l'image du quartier et notamment l'embellissement du bâti extérieur (bâti OPAC du Rhône, Maison Des Associations...), la requalification des espaces extérieurs.

Accompagner les transformations et le quotidien par une gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) :

- ▶ poursuivre les démarches d'auto réhabilitation pour l'amélioration des logements,

▶ améliorer et créer des locaux poubelles en lien avec les copropriétés défallantes et les bailleurs sociaux,

▶ poursuivre le sur-entretien, les diagnostics en marchant, l'enlèvement des véhicules épaves, les petits travaux d'aménagement des espaces publics touchant le quotidien des habitants,

▶ sensibiliser à l'environnement et au développement durable (par l'entrée économique) et à la propreté, notamment à travers les écoles,

▶ accompagner la gestion transitoire des friches en amont du projet urbain et pendant la période des travaux.

NB : Les enjeux en terme de GSUP sont en lien avec la programmation triennale par rapport à l'abattement TFPB des bailleurs sociaux.

Favoriser la participation citoyenne :

▶ appuyer l'OPAC du Rhône dans sa présence sur le terrain, son lien avec ses locataires et l'amélioration de son patrimoine,

▶ assurer une mixité de population par l'arrivée de nouveaux ménages : créer les conditions pour combiner un maintien de la population existante et une mixité sociale plus forte qu'aujourd'hui,

▶ associer les habitants au renouveau de leur quartier en développant une gestion participative et une concertation tout au long du projet urbain, dès la période de gestion transitoire des friches,

▶ appuyer la création du Conseil citoyen.



ATTENTES DES HABITANTS D'ICI 2020

- ▶ créer plus d'espaces verts
- ▶ avoir une école avec un cycle complet jusqu'au CM2
- ▶ changer l'image du quartier
- ▶ réinstaller des lignes de bus en cœur de quartier
- ▶ ravaler les façades de l'avenue Jean Jaurès et la rue Pierre Sépard
- ▶ installer une mosquée
- ▶ piétonniser la rue Baudin si l'ouverture du Square Dubois Crancé ne peut se faire
- ▶ créer plus de stationnement
- ▶ laisser moins de poubelles sur les trottoirs

RÉCAPITULATIF

Les dix orientations stratégiques pour le quartier

Cf. Annexe 9 - Déclinaison des objectifs opérationnels et indicateurs de suivi



Enjeu "Cohésion sociale et vivre ensemble"

L'enjeu principal autour de la cohésion sociale est d'intégrer les habitants de la Saulaie dans l'ensemble des dynamiques communale et intercommunale afin de « faire ville » et les mettre en mouvement. Le quartier doit en miroir être attractif pour le reste de la ville.

- 01** ▶ Favoriser l'accès aux équipements publics et aux services
- 02** ▶ Agir sur la santé dans le cadre de démarches intégrées
- 03** ▶ Favoriser la réussite éducative et la parentalité
- 04** ▶ Lutter contre la délinquance
- 05** ▶ Favoriser l'accès à la culture et au sport ainsi que des pratiques culturelles et sportives régulières



Enjeu "Développement de l'activité économique et de l'emploi"

L'enjeu principal est de développer une stratégie sur le secteur économique et les activités commerciales de proximité pour renforcer l'attractivité du quartier tout en accompagnant vers le retour à l'emploi les ménages les plus défavorisés (objectif de réduction du chômage afin de se rapprocher de la moyenne communale).

- 06** ▶ Soutenir une ambition économique et commerciale pour un pôle d'agglomération dans le cadre du projet urbain
- 07** ▶ Favoriser une insertion professionnelle des publics en recherche d'emploi



Enjeu "Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain"

L'enjeu principal autour de l'urbanisme et l'habitat est de sortir le quartier de son isolement et son enclavement en s'appuyant sur la mise en œuvre du projet urbain. Il s'agit également de réussir le pari d'un "quartier durable" en lien avec le quartier existant. L'avenir sera également réfléchi avec le départ programmé du technicentre sur la commune de la Mulatière.

- 08** ▶ Requalifier le quartier dans son ensemble par l'aménagement des anciennes friches et le levier du projet urbain
- 09** ▶ Accompagner les transformations et le quotidien par une gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP)
- 10** ▶ Favoriser la participation citoyenne



Enjeux transversaux

En sus de l'ensemble de ces enjeux, il s'agira de se donner les moyens d'une observation locale sur la durée, en lien avec l'ensemble des services de la ville et les partenaires et en lien avec les démarches existantes (Analyse des Besoins Sociaux, statistiques du service scolaire, Projet Éducatif de Territoire, observatoire social d'agglomération, observatoire du logement, etc.)

Il s'agira également de pérenniser et renforcer la présence du milieu associatif (et notamment les associations de bénévoles) et des services de la ville sur le territoire et de renforcer les partenariats entre les associations ou en général les acteurs du quartier.

Les enjeux transversaux de lutte contre les discriminations, de mixité de genre et ceux liés à la Jeunesse seront traités en filigrane de chaque orientation stratégique.



QUARTIERS
DE "VEILLE ACTIVE" ET
QUARTIERS "LABELLISÉS
POLITIQUE DE LA VILLE"
À OULLINS



1. LE CONTEXTE OULLINOIS

La logique de la politique de la ville est de partir de **l'observation de l'ensemble des territoires de la ville afin de faire ressortir les poches de précarité et les zones de concentration des difficultés**. Globalement, l'enjeu est d'inscrire ces quartiers dans la gouvernance du contrat de ville afin de maintenir l'attention des cosignataires et :

- ▶ **permettre une visibilité et une existence** : maintien dans les débats, la dynamique partenariale, l'observation,
- ▶ **mettre des moyens** : mobilisation du droit commun, de la solidarité intercommunale, de l'ingénierie,
- ▶ **caractériser et qualifier** : typologie (hors des effets de seuil et de critère unique sur la précarité).

Le projet du service Politique de la ville d'Oullins vise à améliorer et conforter une place dans la ville pour les territoires stigmatisés ou en voie de fragilisation, et pour des publics subissant une pluralité de

difficultés sociales, culturelles et économiques. Il s'agit de travailler sur l'ensemble de la ville en ciblant les secteurs avec **des poches de précarité diffuses à traiter** : le Golf, le centre ville (Tours Castro, secteur Orsel) et aussi sur d'autres secteurs (la Bussière, les Ifs, la Cadière, Ampère). **Cette géographie se veut évolutive** dans le temps, certains "micro-quartiers" pouvant ne plus nécessiter d'intervention alors que d'autres apparaissent dans le besoin.

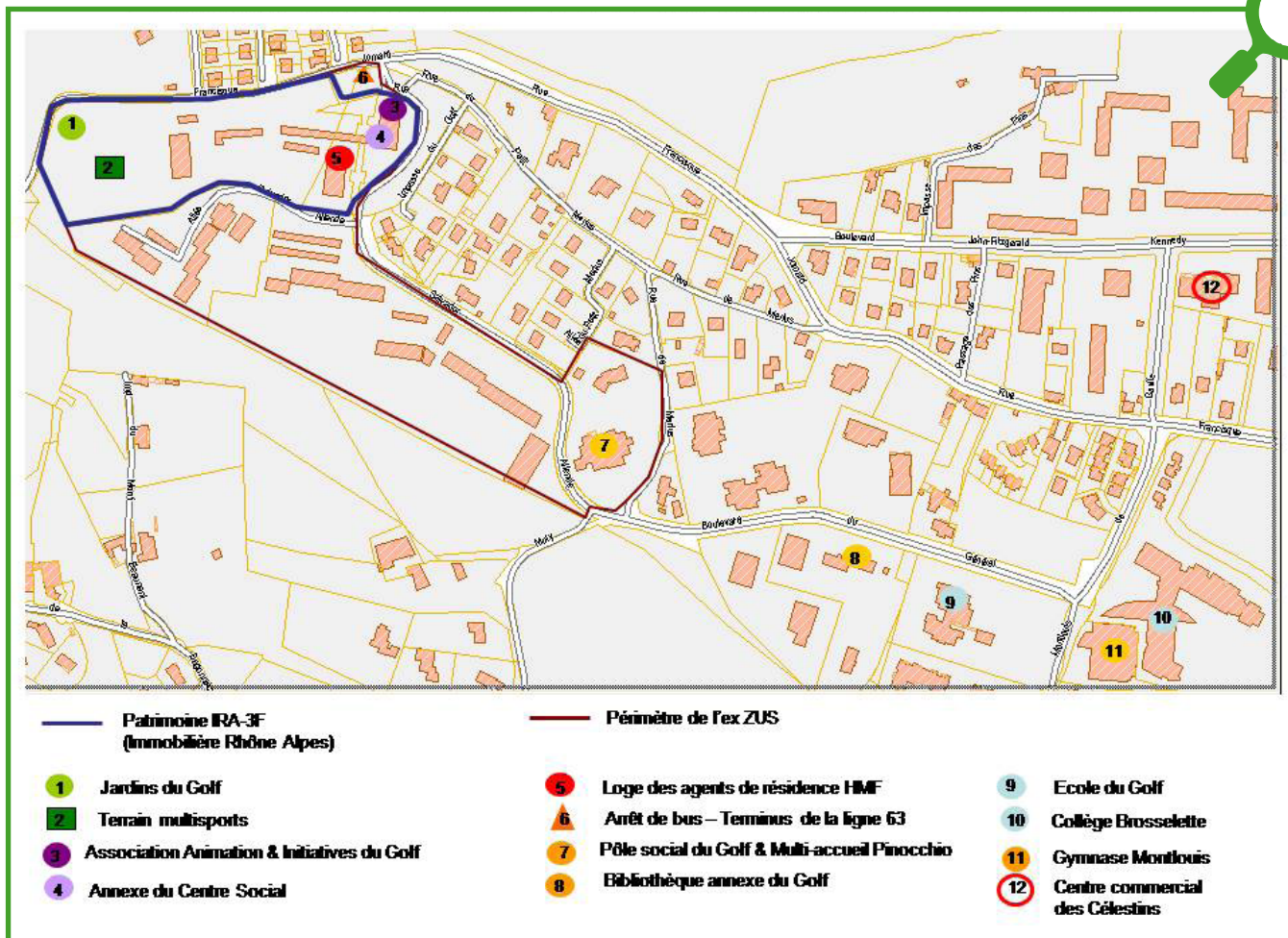
Les quartiers classés en veille active sont des quartiers inscrits en politique de la ville dans le CUCS 2007-2014 et sortants de la nouvelle géographie prioritaire : **Le Golf et Ampère**.

Des quartiers "labellisés" correspondent à des secteurs de fragilité, qui sont inscrits dans la présente convention locale d'application : **Centre Ville, la Bussière, les Ifs et la Cadière**.

2. QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE, DIAGNOSTIC ET ENJEUX

a) Le quartier du Golf

▼ *Le Golf, quartier de veille active (ex-ZUS de catégorie 2)*



• Descriptif général du quartier et sa population

Le secteur de l'ancienne ZUS compte 963 habitants dont 431 habitant dans le patrimoine IRA-3F (RP 2006 - 2 189 sur l'IRIS Golf-Montlouis).

Le quartier fait partie d'une zone d'habitation beaucoup plus vaste au nord-ouest de la commune : la zone Golf-Montlouis qui mixe des copropriétés, des zones résidentielles voire de l'habitat de grand standing. Il est situé dans un environnement "vert", à proximité de la campagne et des bois : ce qui constitue un point fort incontestable plébiscité par les habitants.

Les extérieurs / pieds d'immeubles sont soignés, l'environnement est bien arboré avec une végétation de qualité. Ces aménagements extérieurs réalisés au moment de la réhabilitation fin des années 1990 ont un impact renforcé par la mise en place d'actions d'entretien (GSUP).

La topographie et l'organisation urbaine des lieux enferment le quartier sur lui-même et produit un sentiment pesant extrêmement fort. Ils engendrent également un point de tension et d'insatisfaction des habitants autour du stationnement, auquel il est techniquement impossible de répondre. Le quartier est excentré bien qu'il soit relié par une ligne bus (ligne n°63) au centre ville. Sans lieu de vie central, les espaces de convivialité sont principalement concentrés à un bout du quartier et dissimulés derrière l'une des tours.

A noter l'absence de tout commerce de proximité (commerces les plus proches : centre commercial des Célestins).



L'ensemble locatif du quartier du Golf (construit en 1974) est le plus grand ensemble collectif social d'Oullins. La plupart du parc social s'inscrit dans des ensembles de taille nettement plus modeste. Avec près de 190 logements répartis à parité en 3 bâtiments "les 3 Tours" (n°25 et n°27 rue Allende et n°127 rue Jomard), il représente plus de 10% du parc locatif social de la ville. Il pèse donc un poids non négligeable sur l'offre oullinoise. Le patrimoine a été racheté à HMF par Immobilière Rhône Alpes 3F en 2013.

Le Golf offre une typologie de logements diversifiés du T2 au T5 (les T3 représentant près de la moitié du total). Les logements sont spacieux et clairs dans l'ensemble, ils sont bien entretenus et bon marché.

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS	Bât. 1 27 Allende	Bât. 2 25 Allende	Bât. 3 127 Jomard	Total
T2	10	11	11	32
T3	31	21	31	83
T4	10	33	10	53
T5	11	0	11	22
TOTAL	62	65	63	190

70% des logements sont réservés : Collecteur 1%, Préfecture du Rhône, Métropole de Lyon et Mairie d'Oullins.

Le quartier a connu des phénomènes d'évasion et de vacance importants à la fin des années 90 (près de 30% d'évasion par an / 16% de taux de vacance), avec des différences notoires entre bâtiments notamment en terme de perception d'image (bâtiments en marge : n°25 et 27 Allende). Suite à une étude menée en 2001 et un travail conjoint Ville/HMF de repeuplement, cette problématique de désaffection a été petit à petit résolue.

Aujourd'hui, la vacance est quasi nulle et le taux de rotation est de 9%. La durée moyenne d'occupation du logement social est de 7,7 ans ce

qui est totalement conforme à la moyenne oullinoise et du Grand Lyon.

451 personnes occupent l'ensemble du parc locatif social, soit une moyenne de 2,40 personnes par logement (2,15 à Oullins). La population de ce parc d'IRA-3F est constituée essentiellement de familles avec enfants : couples, familles monoparentales et familles nombreuses. Le nombre de mineurs est de 150 (plus de 33% du total) auquel il convient de rajouter les 18/24 ans qui représentent plus de 15%. En résumé, près de la moitié (49%) de la population du quartier a moins de 24 ans (pour étalonnage, les moins de 25 ans sur Oullins représentaient 30% en 1999). Environ 35 enfants naissent chaque année.

TYPOLOGIE DES MÉNAGES	Parc IRA Golf*	Commune Oullins*
Ménages ayant des enfants à charge	53 %	37 %
Personnes seules	31 %	36 %
Familles monoparentales	24 %	9 %
Familles de 3 enfants et plus	16 %	5 %

* Parc IRA : données OPS 2014 - Oullins : données INSEE 1999


Remarque : plus de 11 % de ménages sont composés de plus de 6 personnes (2 % à l'échelle d'Oullins)

s'élève à 83 % (contre 48 % à l'échelle de la section cadastrale). Les allocataires des minima-sociaux représentent 16% des ménages.

La plupart des ménages ont des ressources modestes et sont dans une précarité financière particulièrement sensible. En effet, pour les 167 ménages de ce patrimoine en 2007, le revenu moyen / mois / personne n'est que de 550 €. La part des ménages non imposables

L'évolution des revenus par ménage de ce parc social entre 1999 et 2007 à euro constant est également négative (à hauteur de 7 %) alors que dans sur la même période cette évolution est + 20 % à l'échelle de la section cadastrale.

 **ANALYSE DES DONNÉES FILOCOM 2007**
SUR LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL DU GOLF

	Section cadastrale	Nbr. total de ménages	Moy. revenu mensuel par ménage	Moy. revenu mensuel par pers.	Part de ménages non imposables	Part de ménages dont revenu inf à 60% du plafond HLM	EV ménages revenu 99/2007 (euros constants)	Ev revenu par pers. 99 /2007 (euros constants)
LE GOLF	69149__AB	167	1308	550	83%	65%	-7%	45%
	Oullins - Ménages du parc social	1912	1371	674	71%	59%	23%	30%
	Oullins - Ensemble des ménages	11884	2152	1121	44%	30%	25%	32%
	Grand Lyon - Ménages du parc social	121869	1417	705	70%	57%	26%	28%
	Grand Lyon - Ensemble des ménages	531541	2609	1281	43%	31%	29%	34%

 **Quelques données CAF d'évolution entre 2006 et 2009 (données INSEE à l'IRIS) :**

- ▶ augmentation du nombre d'allocataires CAF : de 339 à 359
- ▶ augmentation de la proportion d'hommes isolés (de 5,3 % à 9 %) et de couples avec enfants (de 56,9 % à 61 %)
- ▶ augmentation du nombre d'allocataires percevant le RSA/(RMI) : de 9,4 % à 13 %

 **Quelques données CAF à fin décembre 2009 :**

- ▶ 68,6 % de la population bénéficiant des prestations CAF (48,2 % à Oullins),
- ▶ 26,3 % d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % des prestations sociales (17,9 % à Oullins),
- ▶ 16,1 % d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % des prestations sociales (9,8 % à Oullins),
- ▶ 54,4 % de couples avec enfants (42 % à Oullins).

Globalement, **la situation professionnelle** des habitants du parc social locatif du Golf est particulièrement **fragile**, avec une accentuation forte entre 2006 et 2009.



SITUATIONS PROFESSIONNELLES DES ACTIFS	2006	2009
Personnes ayant un emploi stable	51 %	36 %
Personnes ayant un emploi précaire	7 %	17 %
Personnes inscrites à Pôle Emploi	42 %	47 %

Le taux de chômage y est de 13 % (données INSEE 2006 à l'IRIS).

	Le Golf	Oullins
Proportion de DE non qualifiés	27,5 %	17,7 %
Public de niveau VI (sortie avant 3 ^e)	25 %	9,8 %
Proportion d'étrangers	29,5 %	15,3 %

Données INSEE Pôle Emploi 31.12.2009

Il existe une certaine entraide et solidarité entre habitants et une volonté des jeunes de s'ouvrir sur l'extérieur.

Les acteurs à proximité du quartier sont le pôle social du Golf, le collège Brossette, l'école du Golf, l'annexe de la MéMO et le centre commercial des Célestins.

• Bref historique et actions significatives depuis 15 ans

Le quartier du Golf a été répertorié en politique de la ville dès 1992 dans le cadre des programmes DSU (Développement Social Urbain), et ce deux ans avant le quartier de la Saulaie (1994). Ciblé en **zone urbaine sensible (ZUS)** en 1996, il a été intégré ensuite dans les différents dispositifs « politique de la ville » :

- Contrat de ville 1994-1999 : ZUS de catégorie 1,
- Contrat de Ville 2000-2006 : ZUS de catégorie 2,
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale : ZUS de catégorie 2.

Il a ainsi bénéficié **depuis 1992** d'une **attention particulière** tant **sur le plan urbain** (aménagement des espaces extérieurs et des jeux, réhabilitation des logements, requalification des parties communes, liaison avec le centre-ville et les autres quartiers) que **sur le plan de la vie sociale** (services de proximité, animations, vie associative, participation des habitants...):

- ▶ aménagement du citystade,
- ▶ mise en place d'un espace barbecue,
- ▶ création des jardins partagés,
- ▶ installation des containers pour les ordures ménagères,
- ▶ sécurisation des escaliers et rénovation des ascenseurs,
- ▶ création de l'espace d'accueil du bailleur avec sur place deux gardiens et une employée d'immeuble,
- ▶ sur-entretien sur les espaces extérieurs, enlèvement des épaves,
- ▶ tenue de diagnostics en marchant régulièrement,
- ▶ rencontres régulières entre la ville et le bailleur,
- ▶ constitution d'une association de locataires,
- ▶ projets C'est tout vu, La Noria
- ▶ événements réguliers : Ecran Total, fêtes des voisins, fêtes de la musique, fêtes du Golf de l'ACSO,
- ▶ Ateliers Chantiers d'Insertions et chantiers jeunes.

Les axes / objectifs prioritaires, affichés dès 2000 au niveau du Contrat de Ville et poursuivis dans la continuité en 2007 au niveau du CUCS, sur ce quartier, étaient les suivants :

- ▶ politique de **peuplement** des tours et accueil des nouveaux arrivants,
- ▶ renforcement du **dialogue entre bailleur et locataires**,
- ▶ **sur-entretien** des espaces extérieurs et amélioration du cadre de vie (gestion sociale et urbaine de proximité - GSUP),
- ▶ travail autour des **jeunes** et de **l'animation** : accompagnement social des jeunes / animation sportive de proximité...

• Les évolutions projetées sur le quartier et enjeux sur la période 2015-2020

Plusieurs projets doivent voir le jour, portés par le bailleur et la ville :

- ▶ Externalisation des containers d'ordures ménagères et amélioration des poubelles,
- ▶ Remplacement des fenêtres et isolation des façades des 3 tours,
- ▶ Création d'un accès PMR de l'allée 27 rue S. Allende,
- ▶ Poursuite du sur-entretien malgré l'arrêt de l'abattement TFPB mais en interne au bailleur par son personnel,
- ▶ Maintien de l'espace d'accueil avec 2 gardiens et une employée d'immeuble,
- ▶ Réflexion sur le développement du pôle social du Golf et notamment d'une permanence emploi.

Les enjeux seront donc de :

- ▶ **Réhabiliter le parc de logement social**
- ▶ **Améliorer la desserte du quartier**
- ▶ **Maintenir les services et équipements de proximité**
- ▶ **Soutenir le tissu associatif local**

▶ développement de la **participation des habitants** : conseil de quartier / espace d'information et de concertation / jardins d'habitants...

Le nombre d'actions spécifiques au quartier du Golf dans la programmation CUCS entre 2007 et 2009 reste **limité** et **sans évolution** sur la période triennale : **entre 2 et 3 actions par an**. Il s'agit de l'intervention du centre social à travers l'accompagnement scolaire notamment, de l'association la Noria de l'Oasis (avec un volet fort sur la participation des habitants), l'animation du jardin d'habitants constitué en association et la constitution d'un collectif de locataires. Des événements ont également été organisés avec Écran total (cinéma en plein air) pendant plusieurs années et les fêtes de la musique.

Parallèlement, 2 à 3 autres **actions communes au Golf et à la Saulaie** viennent compléter cette programmation, notamment sur le cadre de vie avec la mise en œuvre d'une **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité -GSUP-** (entretien, petits aménagements...). Le bailleur agit également par une présence renforcée (loge gardien).

Ces quelques actions ont mobilisé plus de **75 000 € de financements** spécifiques "**politique de la ville**" en moyenne chaque année sur la période triennale 2007/2009. Le poids financier du Golf (en matière de financements) reste malgré tout limité, il représente environ **15% de la totalité du CUCS**.

Les principales problématiques repérées par les acteurs du quartier sont les suivantes :

- ▶ **une précarisation de la population du parc social IRA-3F,**
- ▶ **l'isolement du quartier et notamment la problématique de ligne de bus 63,**
- ▶ **des tensions entre le "haut" et le "bas" du quartier,** notamment autour du stationnement,
- ▶ **des problèmes d'incivilité** mais qui restent internes au quartier par peur de "dénoncer",
- ▶ **un patrimoine social vieillissant, énergivore et dans l'attente d'un renouvellement urbain,**
- ▶ **un manque de commerces sur le quartier,**
- ▶ **une forte proportion de femmes inactives et hommes en intérim.**

▶ **Mettre en place un projet spécifique et global en direction des jeunes** engageant durablement tous les partenaires à la fois en proximité et thématiques (éducation, insertion, prévention, formation, loisirs...)

▶ **Accompagner la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)**

▶ **Conforter, accompagner et inscrire dans la durée la nouvelle politique de gestion du parc locatif social par le bailleur IRA-3F**

- en matière de gestion de proximité : stabilité des personnels en place, positionnement professionnel adéquat, proximité, réactivité dans les interventions, consolidation des relations avec les locataires mixant dialogue permanent et fermeté, consolidation des partenariats notamment avec la ville et les acteurs de proximité

- en matière de gestion locative : gestion fine en terme d'attribution des logements et en coopération étroite avec les organismes réservataires et en lien avec l'ILHA

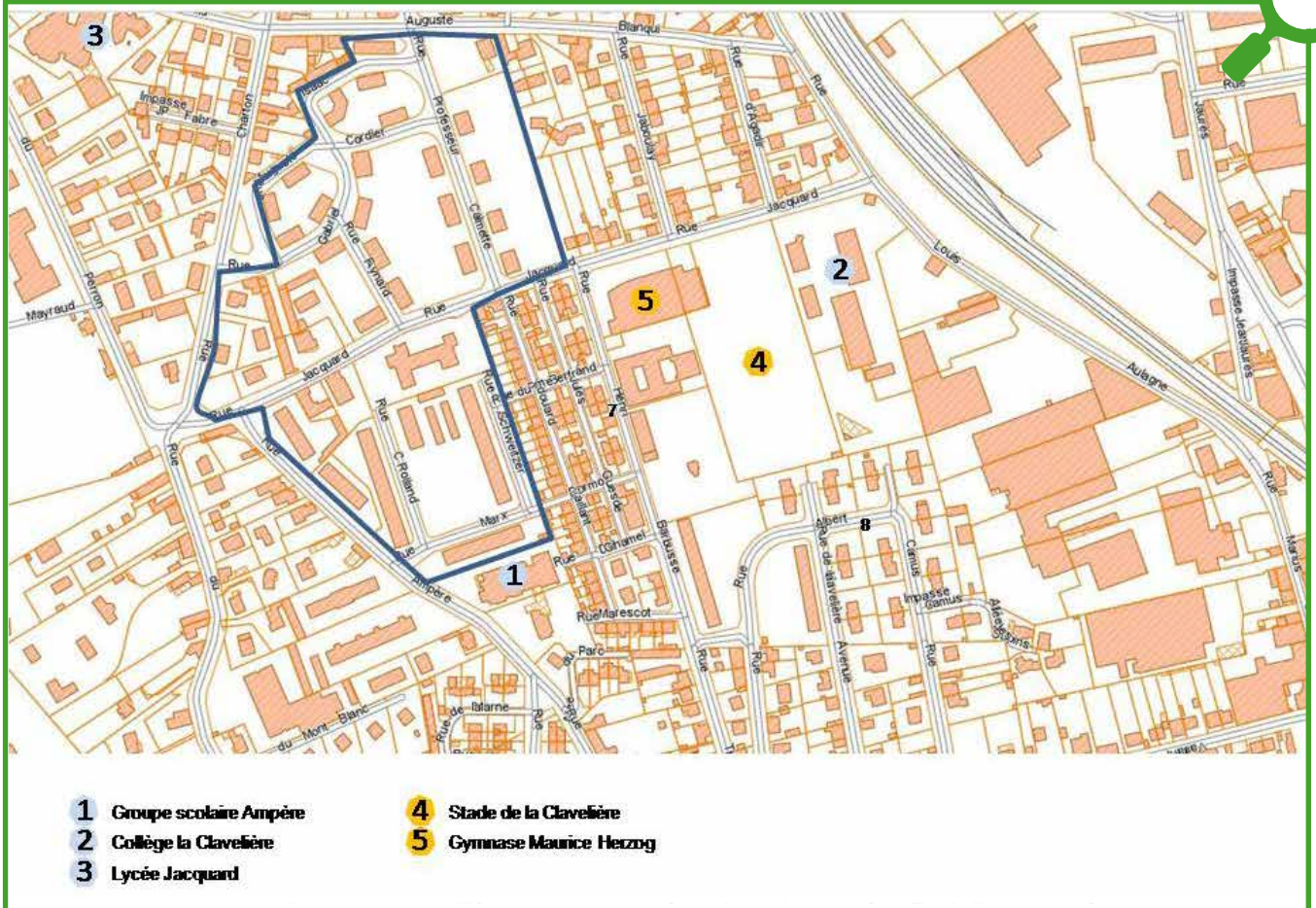
Ces différents axes devront bien être traités :

- ▶ en lien avec les besoins des populations : animations de proximité en direction des enfants et des jeunes, événements fédérateurs et conviviaux...
- ▶ en allant à la rencontre des publics dits "du dehors", c'est-à-dire peu habitués à accéder à une offre structurée et cadrée
- ▶ sur des temps où les habitants sont présents et en lien avec leur rythme de vie : en soirée, les week-ends et les vacances scolaires

- ▶ ancré sur le territoire : en utilisant les espaces collectifs du quartier (local de quartier réaménagé, espaces de jeux, locaux associatifs...)
- ▶ en interaction et en interconnexion avec les autres équipements de proximité (pôle social du Golf, gymnase) et les autres équipements/services/acteurs à l'échelle de la commune

b) Le quartier d'Ampère

▼ Ampère, quartier de veille active (ex-CUCS de catégorie 3)



• Descriptif général du quartier et sa population

Ampère était classé en CUCS de catégorie 3 aujourd'hui devenu quartier de veille active (QVA).


Cette section cadastrale concentre un quart des ménages occupant un logement social de la commune (483 sur 1912), et ce principalement dans 2 résidences : la cité Jacquard et Ampère (202 logements sont gérés par ICF dont 19% de T2, 66% de T3 et T4 et 14% de T5).

La situation économique des ménages d'Ampère (740€ /mois/personne) est légèrement supérieure à la moyenne des ménages résidant en HLM à Oullins.

46% des locataires ont des ressources inférieures à 800 euros/personne (et seulement 11% supérieures à 1 600 euros). Parmi les locataires, 23% ont une prise en charge totale de leur loyer par les aides au logement.





	Section cadastrale	Nbr. total de ménages	Moy. revenu mensuel par ménage	Moy. revenu mensuel par pers.	Part de ménages non imposables	Part de ménages dont revenu inf à 60% du plafond HLM	EV ménages revenu 99/2007 (euros constants)	Ev revenu par pers. 99 /2007 (euros constants)
AMPERE	69149_A0	483	1375	740	64%	53%	21,5%	27%
	Oullins - Ménages du parc social	1912	1371	674	71%	59%	23%	30%
	Oullins - Ensemble des ménages	11884	2152	1121	44%	30%	25%	32%
	Grand Lyon - Ménages du parc social	121869	1417	705	70%	57%	26%	28%
	Grand Lyon - Ensemble des ménages	531541	2609	1281	43%	31%	29%	34%

On compte principalement des petits ménages (50% de ménages composés d'une seule personne), qui occupent globalement plus longtemps leur logement que dans le reste de la commune (10 ans pour Ampère contre 7,7 ans pour Oullins).

Les structures familiales sont pour plus de la moitié des couples avec enfants (26%) et des familles monoparentales (26%). 15% des familles avec enfant en ont 3 ou plus, la tranche d'âge étant la plus représentée étant les 11-18 ans (33%). La population vieillit sur ce quartier : 28% des chefs de famille ont plus de 65 ans.

Il existe encore une forte présence cheminote sur les résidences d'ICF. Les anciens cheminots se plaignent parfois des nouveaux arrivants par rapport au respect du règlement intérieur.

• Bref historique et actions significatives depuis 15 ans

Sur le patrimoine d'ICF, des réhabilitations ont été effectuées dans les années 2000, les ascenseurs ont été remplacés, 27 logements surélevés et 10 logements créés. Actuellement, un local vélo/ moto est en cours de création ainsi qu'un terrain de pétanque à la demande d'un groupe de locataires.

Suite à un problème de squatts en hiver, Adoma a sécurisé la résidence par un portail.

• Les évolutions projetées sur le quartier et enjeux sur la période 2015-2020

Plusieurs projets doivent voir le jour :

- ▶ Création d'une crèche,
- ▶ Création de 16 logements sociaux ICF au dessus de cette crèche,
- ▶ Travaux de sécurisation sur les accès, fermeture des coursives (ICF),
- ▶ Projet de réhabilitation de Clément Desormes/ Fernand Forest en 2017 (étude lancée),
- ▶ Réfection complète de la façade d'Adoma (problèmes d'étanchéité), installation de panneaux solaires sur le toit et réfection de tous les sanitaires,

Les acteurs à proximité du quartier sont l'école primaire, le collège de la Clavelière, le gymnase Herzog. L'association la SEELO intervient sur le quartier, notamment sur l'accompagnement scolaire. Sur la cité Jacquard, il existe une association de locataires qui organise tous les ans une fête des voisins. Dans le cadre du DALO, un gros travail social est effectué par les équipes d'ICF en partenariat avec le service logement de la ville et la Maison du Rhône. On note également la présence d'un foyer Adoma (174 chambres + 122 toits). Les publics de cette structure ont des problématiques de santé à traiter et pour les familles la question de la parentalité et de l'éducation est forte.

Les principaux projets menés ont été les suivants :

- ▶ Écran Total
- ▶ Connect danse
- ▶ CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- ▶ Atelier autour des contes (SEELO)
- ▶ Fête dans le cadre du FIL (Fond d'Initiatives Locales)
- ▶ Kaléidoscope

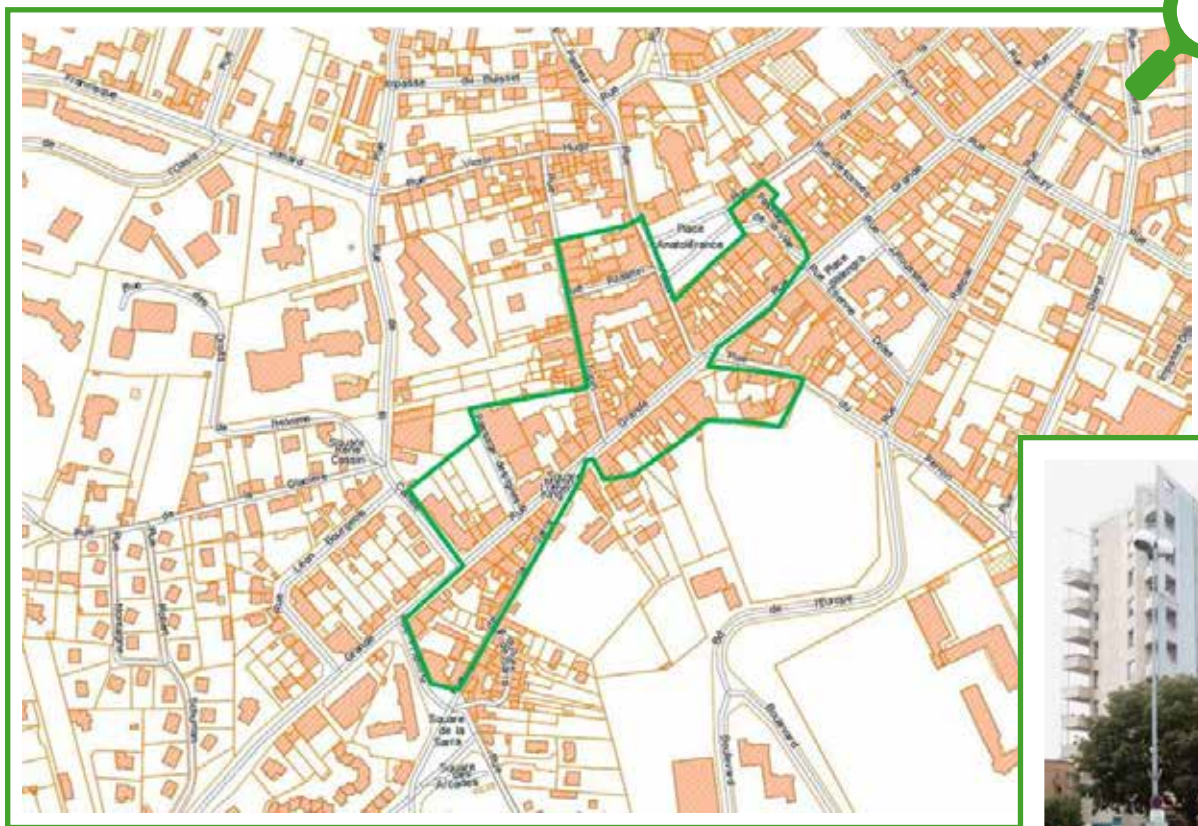
- ▶ Projet jardin en place avec un potager et agrément par les résidents d'Adoma.

L'enjeu du classement de ce quartier en veille active est de **conforter les collaborations existantes (Adoma, SEELO, ICF...)** en mettant en place des réunions partenaires une fois par an.

3. QUARTIERS LABELLISÉS, DIAGNOSTIC ET ENJEUX

a) Le Centre-Ville

▼ Centre-Ville, quartier labellisé



▼ Orsel-Sémard, quartier labellisé



• Descriptif général des quartiers et de leur population

Ces deux secteurs sont ciblés par rapport à la précarité d'un certain nombre de ménages repérés par le CCAS et l'état du bâti qui a fait l'objet d'une étude habitat pilotée par le Grand Lyon. La zone le long de l'Yzeron fait par ailleurs partie du périmètre "Yzeron Sémard" de préemption par le Grand Lyon lorsque l'opportunité se présente.

Les revenus par personne et par mois sont certes moins élevés que dans le reste de l'agglomération notamment dans le secteur d'Orsel (665€ contre 705 dans le Grand Lyon) mais progressent à un rythme soutenu depuis 1999 (en moyenne +27%).



ANALYSE DES DONNEES FILOCOM 2007 SUR LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE CENTRE VILLE

	Section cadastrale	Nbr. total de ménages	Moy. revenu mensuel par ménage	Moy. revenu mensuel par pers.	Part de ménages non imposables	Part de ménages dont revenu inf à 60% du plafond HLM	EV ménages revenu 99/2007 (euros constants)	Ev revenu par pers. 99 /2007 (euros constants)
CENTRE VILLE	69149__AK	288	1476	702	69%	59%	-3,5%	30%
YZERON - ORSEL	69149__AL	220	1561	665	73%	58%	1,3%	24%
CENTRE VILLE	69149__AP	104	1555	802	63%	43%	-10%	32%
Oullins - Ménages du parc social		1912	1371	674	71%	59%	23%	30%
Oullins - Ensemble des ménages		11884	2152	1121	44%	30%	25%	32%
Grand Lyon - Ménages du parc social		121869	1417	705	70%	57%	26%	28%
Grand Lyon - Ensemble des ménages		531541	2609	1281	43%	31%	29%	34%

On peut toutefois souligner qu'un fort renouvellement s'est opéré ces dernières années dans le secteur d'Orsel : en moyenne les ménages occupent leur logement depuis moins de 6 ans. C'est dans ce secteur aussi, que se concentrent le plus de familles monoparentales (31% contre 17% à l'échelle de la ville).

Un certain nombre de problématiques de regroupements de jeunes est également souligné par le CLSPD sur le secteur Orsel.

Les acteurs à proximité du quartier sont le Centre Social Moreaud, le CCAS, le Théâtre, laMJC, la Police municipale et la Mémo.

Par ailleurs, l'OPAC du Rhône était propriétaire jusqu'au 31 mars 2015 de 246 logements sociaux dans ce secteur. Depuis le 1^{er} avril, 107 de ces logements (résidences les Campaniles de 46 logements, les Iris de 38 logements, Porte du Parc de 23 logements) ont été vendus à l'Opac de l'Isère :

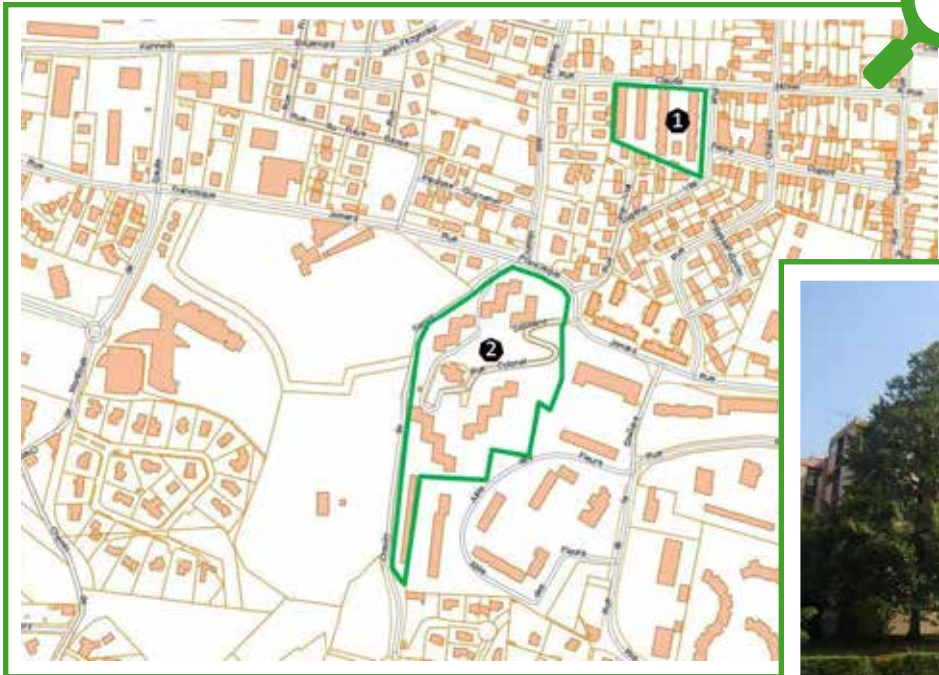
	Les Campaniles	Les Iris	La Porte du Parc
Proportion de T1, T2, T3	58%	63%	52%
Client principal ayant plus de 50 ans	71%	70%	50%
Taux de personnes seules	55%	48%	36%
Nb familles monoparentales	37%	40%	22%
Travaux de réhabilitation prévus entre 2017 et 2019	Traitement gardes corps, imperméabilisation façades, remplacement menuiseries, étanchéité terrasses	Imperméabilisation façades et menuiseries extérieures	Persiennes sur menuiseries cuisine et séjour

• Les évolutions projetées sur le quartier et enjeux sur la période 2015-2020

- ▶ Soutenir les personnes défavorisées et les accompagner à sortir de la précarité
- ▶ Traiter la problématique du logement insalubre à partir de différents outils (MOUS SII, atelier de quartier d'auto-réhabilitation accompagné par les Compagnons Bâisseurs...)
- ▶ Améliorer la tranquillité publique via les actions portés dans le cadre du CLSPD

b) Les quartiers de la Bussière et des Ifs

▼ Les Ifs - La Bussière, quartiers labellisés



1. Patrimoine OPAC du Rhône à La Bussière : 159 logements
2. Copropriété des Ifs de 220 logements




• Descriptif général du quartier de la Bussière et sa population

La Bussière n'était pas classé en politique de la ville. Toutefois, il serait intéressant d'être vigilant à l'évolution de ce quartier en particulier sur le secteur qui concentre le logement social de l'OPAC du Rhône (156 ménages). Composé principalement de personnes

seules (50%), ce quartier est le plus précaire de la ville en terme de revenu par ménage et par mois (967€) et le 3^e en terme de revenu par personne et par mois (593€), après le secteur de la Saulaie.



ANALYSE DES DONNEES FILOCOM 2007 SUR LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL DE LA BUSSIÈRE

	Section cadastrale	Nbr. total de ménages	Moy. revenu mensuel par ménage	Moy. revenu mensuel par pers.	Part de ménages non imposables	Part de ménages dont revenu inf à 60% du plafond HLM	Ev ménages revenu 99/2007 (euros constants)	Ev revenu par pers. 99/2007 (euros constants)
								
LA BUSSIÈRE	69149__AI	156	967	593	80%	74%	-47,3%	37%
Oullins - Ménages du parc social		1912	1371	674	71%	59%	23%	30%
Oullins - Ensemble des ménages		11884	2152	1121	44%	30%	25%	32%
Grand Lyon - Ménages du parc social		121869	1417	705	70%	57%	26%	28%
Grand Lyon - Ensemble des ménages		531541	2609	1281	43%	31%	29%	34%

Autre signe de précarisation du quartier, l'évolution des revenus par ménage entre 1999 et 2007 est de -43%. 80% des ménages ne sont pas imposables et près de 45% des familles venaient de s'installer depuis moins d'un an en 2007. Peu d'acteurs sont présents sur ce secteur.

• Les évolutions projetées sur le quartier de la Bussière et enjeux sur la période 2015-2020

L'OPAC du Rhône a identifié sur cette résidence des problématiques techniques complexes, qui le conduit à s'interroger sur le devenir de cette résidence. Pour des raisons techniques, 10 logements sont actuellement vacants dans la résidence de l'OPAC du Rhône. Il s'agira donc de :


- conduire une réflexion sur le devenir de cette résidence en partenariat avec l'OPAC du Rhône
- à court terme, traiter la problématique des encombrants

• Descriptif général du quartier des IFS et sa population

Globalement, les données Filocom en 2007 n'indiquent pas de signe de fragilisation sur **le secteur des IFS**. Les revenus par personne et par mois sont certes moins élevés que dans le reste de l'agglomération (671€ contre 705 dans le Grand Lyon) mais progressent à un rythme soutenu depuis 1999 (+89%). Ce chiffre est à mettre en relation avec un départ de -43% (soit presque la moitié) de la population du parc social entre 1999 et 2007.



ANALYSE DES DONNEES FILOCOM 2007 SUR LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL DES IFS

	Section cadastrale	Nbr. total de ménages	Moy. revenu mensuel par ménage	Moy. revenu mensuel par pers.	Part de ménages non imposables	Part de ménages dont revenu inf à 60% du plafond HLM	Ev ménages revenu 99/2007 (euros constants)	Ev revenu par pers. 99/2007 (euros constants)
LES IFS	69149__AT	ND	2065	671	ND	ND	66,8%	89%
	Oullins - Ménages du parc social	1912	1371	674	71%	59%	23%	30%
	Oullins - Ensemble des ménages	11884	2152	1121	44%	30%	25%	32%
	Grand Lyon - Ménages du parc social	121869	1417	705	70%	57%	26%	28%
	Grand Lyon - Ensemble des ménages	531541	2609	1281	43%	31%	29%	34%

Une OPAH "copropriétés dégradées Rhône-Aval" a permis d'intervenir sur le patrimoine bâti des IFS entre 2005 et 2011. La copropriété présentait en effet un défaut d'entretien du bâti ayant conduit au fil du temps à des dégradations. La première étape a donc été le rattrapage du retard d'entretien puis la copropriété s'est engagée dans une démarche de programmation de travaux d'amélioration sur plusieurs années, afin de ne plus laisser s'accumuler désordres et dysfonctionnements.

Le montant des travaux entre 2005 et 2011 a atteint 1 405 816 € dont plus de 900 000 € d'aides (ANAH, Grand Lyon et Ville). Les travaux ont concerné les colonnes électriques et un désamiantage des balcons/ loggias et des vide-ordures.

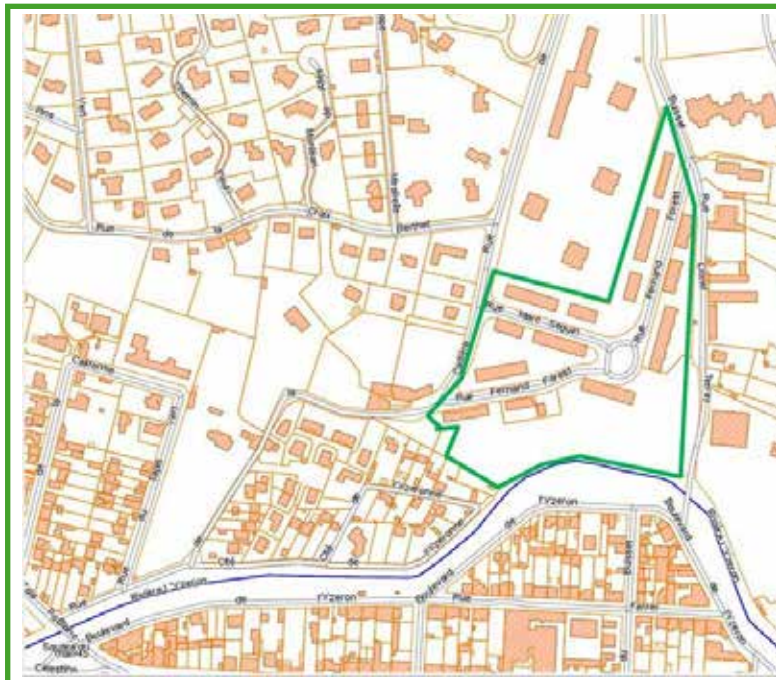
Les acteurs à proximité de ce quartier sont la mission locale et le centre commercial.

• Les enjeux 2015-2020 sur le quartier des IFS

L'enjeu du classement de ce quartier en veille active est essentiellement sur le **volet sécurité/ prévention, traité dans le cadre du CLSPD**.

c) Le quartier de la Cadière

▼ La Cadière, quartier labellisé



Patrimoine ICF :
182 logements




• Descriptif général du quartier et sa population

Le quartier est isolé du fait de sa position géographique en hauteur, il n'y a aucun service public sur le secteur. L'école a fermé récemment, l'école de secteur étant actuellement Jules Jerry. Pour une partie des habitants, la vie sociale et économique est tournée vers La Mulatière.

ICF possède un patrimoine de 182 logements parmi lesquels 83% sont des T3 ou T4 (12% de T5).

Globalement, les données Filocom en 2007 n'indiquent pas de signe de fragilisation sur ce secteur. Les revenus par personne et par mois sont légèrement supérieurs au reste de l'agglomération (844€ contre 705 dans le Grand Lyon) et progressent à un rythme soutenu depuis 1999 (29 %).

ANALYSE DES DONNEES FILOCOM 2007 SUR LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL DE LA CADIÈRE

	Section cadastrale	Nbr. total de ménages	Moy. revenu mensuel par ménage	Moy. revenu mensuel par pers.	Part de ménages non imposables	Part de ménages dont revenu inf à 60% du plafond HLM	EV ménages revenu 99/2007 (euros constants)	Ev revenu par pers. 99/2007 (euros constants)
LA CADIÈRE	69149_AE	214	1584	844	60%	46%	-2,1%	29%
Oullins - Ménages du parc social		1912	1371	674	71%	59%	23%	30%
Oullins - Ensemble des ménages		11884	2152	1121	44%	30%	25%	32%
Grand Lyon - Ménages du parc social		121869	1417	705	70%	57%	26%	28%
Grand Lyon - Ensemble des ménages		531541	2609	1281	43%	31%	29%	34%

Le taux d'impayés chez ICF est assez élevé sur ce secteur. 48% des locataires ont des ressources inférieures à 800 euros/ personne (et seulement 14% supérieures à 1 600 euros). Parmi les locataires, 26% ont une prise en charge totale de leur loyer par les aides au logement.

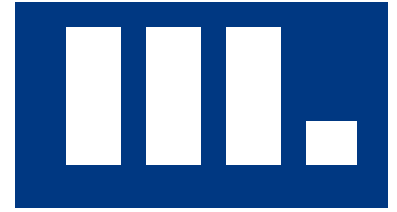
Les structures familiales sont pour plus de la moitié des couples

avec enfants (26%) et des familles monoparentales (26%). 15% des familles avec enfant en ont 3 ou plus, la tranche d'âge étant la plus représentée étant les 11-18 ans (33%).

Quelques familles posent des problèmes d'incivilité et d'agressivité envers le gestionnaire d'immeuble d'ICF.

• Les enjeux 2015-2020 sur le quartier de la Cadière

L'enjeu du classement de ce quartier en veille active est essentiellement sur le **volet sécurité/ prévention, traité dans le cadre du CLSPD.**



INSTANCES
DE GOUVERNANCE
ET D'ANIMATION
DU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de ville est mis en œuvre **sous la responsabilité du Maire et du Préfet**, dans le cadre du Contrat de ville de la Métropole. Il associe l'ensemble des partenaires signataires. On distingue six instances de gouvernance du Contrat de Ville :

- la Séance Plénière du Contrat de ville,
- le Comité de Pilotage Financier interpartenarial,
- le Comité Technique des financeurs,
- le Comité de Pilotage interservices de la ville,
- le Comité Technique interservices de la ville,
- les Groupes de Travail interpartenariaux thématiques + territoriaux (Saulaie/ Golf/ Ampère).

Ces instances sont mises en mouvement par **l'équipe politique de la ville**, composée de la directrice de projet, son adjoint et d'une assistante administrative et chargée d'accueil (à mi-temps). Les interventions de l'équipe contribuent à renforcer et à structurer le projet d'ensemble de la ville :

- ▶ mettre en œuvre le projet partenarial de cohésion territoriale et sociale,
- ▶ être en appui aux porteurs de projets dans les différents champs du Contrat de Ville,

- ▶ être en proximité auprès de la population pour répondre au mieux à ses besoins,
- ▶ accompagner les habitants à construire une parole collective constructive, à être acteur dans leur quartier,
- ▶ poursuivre l'intercommunalité de projet,
- ▶ assurer la gestion administrative et partenariale du Contrat de Ville et le lien avec les différents dispositifs (CLSPD, charte de coopération culturelle, PEDT...),
- ▶ mener une communication en direction des habitants et des partenaires.

La séance plénière du Contrat de ville réunit une fois par an l'ensemble des partenaires afin de lancer la programmation annuelle N + 1 et faire le bilan de l'année N. Elle est co-présidée par le Maire de la ville d'Oullins, le Préfet du Rhône et la Métropole de Lyon et concerne l'ensemble des porteurs de projet du Contrat de ville.

Il est prévu d'associer les élus de la ville de La Mulatière au contrat de ville à travers des rencontres régulières avec ceux d'Oullins. Des points techniques seront également réalisés avec le chef de projet de La Mulatière.

1. COMPOSITION ET MISSIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE FINANCIER

Il est co-présidé par le Maire de la ville d'Oullins, le Préfet du Rhône et la Métropole de Lyon. Dans la lignée du « CUCS expérimental », il est proposé de conserver le lien avec les partenaires et les services de droit commun de l'Etat. De plus, sera associé le Conseil Citoyen à cette instance. Les missions de ce COPIL sont les suivantes :

- ▶ orientations du projet de territoire et organisation de sa mise en œuvre,
- ▶ validation des programmations annuelles du Contrat de ville,
- ▶ orientations pour l'année N+1 au regard du bilan de l'année N,
- ▶ suivi des engagements des services de Droit commun,
- ▶ décisions quant aux évolutions du Contrat de ville à partir de son évaluation.

Le COPIL se réunit deux fois par an pour valider la programmation annuelle en début d'année et effectuer un bilan intermédiaire en milieu d'année. Il est composé des partenaires suivants : Ville d'Oullins (et éventuellement ville de La Mulatière), Métropole de Lyon, État, Région, CAF, Bailleurs sociaux, SYTRAL, Conseil Citoyen.

Ce COPIL est préparé par le Comité Technique des financeurs.



Composition et missions du Comité Technique des financeurs

Le Comité est composé de techniciens de la ville, de la Métropole, de l'Etat, de la Région et de la CAF. Il se réunit en amont du COPIL Financier afin de préparer ce dernier avec l'ensemble des institutions partenaires. Ses missions sont les suivantes :

- ▶ garant de la cohérence des interventions territoriales,
- ▶ suivi des actions du Contrat de Ville portées par la ville,
- ▶ suivi des projets portés par les structures de quartier dans le cadre du Contrat de Ville,
- ▶ coordination du service politique de la ville avec les services de droit commun.

La Directrice de projet sur Oullins fera le lien avec son homologue à La Mulatière afin de tenir informée la ville des avancées des travaux et, le cas échéant, collaborer sur des actions communes.

2. COMPOSITION ET MISSIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE INTERSERVICES DE LA VILLE

Les missions de ce COPIL sont les suivantes :

- ▶ informer les élus de la ville de l'actualité de la politique de la ville,
- ▶ assurer un suivi interservices du Contrat de ville notamment sur l'aspect de mobilisation du Droit commun de la ville,
- ▶ partager avec les élus l'ensemble des projets de façon transversale.

Le COPIL se réunit au moins une fois par an pour préparer la programmation annuelle et valider la position de la ville avant le COPIL financier interpartenarial. Il est composé des services suivants : Pôle social, Pôle développement urbain, Pôle culture/ sport, Pôle éducation, Pôle sécurité, Pôle ressources.

Ce COPIL est préparé par le Comité Technique interservices de la ville.



Composition et missions du Comité Technique interservices de la ville

Le COTECH, piloté par le service politique de la ville, a en charge la préparation du COPIL annuel interne à la ville. Chaque service concerné dans le précédent COPIL est représenté dans ce COTECH, l'objectif étant d'avoir une personne référente politique de la ville par service : Pôle social, Pôle développement urbain, Pôle culture/ sport, Pôle éducation, Pôle sécurité, Pôle ressources.

3. COMPOSITION ET MISSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Ces groupes de travail regroupent l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. Ils se réunissent autant que de besoin et sont garants de la mise en œuvre effective des engagements des différents partenaires inscrits dans le contrat de ville et notamment dans le cadre du droit commun.

Groupe de Travail	Pilotage / Co-pilotage	Document référent
Habitat et cadre de vie	GSUP pilotage politique de la ville Projet urbain pilotage Grand Lyon	Contrat de ville / Convention abattement TFPB / Projet Saulaie
Éducation	Pôle éducatif	Projet Educatif De Territoire (PEDT) / Programme de Réussite Educative (PRE)
Emploi insertion	Pilotage à l'échelle du SOL	Contrat de ville
Sécurité prévention	Pôle sécurité : CLSPD	Plan communal de sécurité et de prévention de la délinquance
Vie de quartier	Politique de la ville	Contrat de ville
Culture	Pôle culture/ sport	Charte de coopération culturelle
Sport	Pôle culture/ sport	Charte de coopération sportive (en projet)
Santé	Pôle social	Contrat de ville
Partenaires Saulaie	Politique de la ville	Contrat de ville
Partenaires Golf	Politique de la ville	Contrat de ville
Partenaires Ampère	Politique de la ville	Contrat de ville

4. PARTICIPATION DES HABITANTS ET CONSEIL CITOYEN

Selon la loi de février 2014, un Conseil citoyen doit être mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le Conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants dans le respect de la parité entre femmes et hommes et, d'autre part, de représentants

des associations et acteurs locaux. Le Conseil citoyen est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville.

La ville a questionné les habitants sur leurs attentes en terme de participation, la synthèse se trouve en *Annexe 10*.



Portage de la démarche et méthodologie pour le lancement en 2015

Aucune structure associative n'a souhaité porter seule le Conseil Citoyen. Mais plusieurs étaient parties prenantes dans la démarche : ACSO, ACFTO, Compagnons Bâisseurs, OPAC du Rhône et État. Elles ont demandé à la ville de porter la démarche pour la mise en place du Conseil citoyen (signature d'une charte de ce collectif constitué pour instituer une démarche collective, la ville ne pilotant que le volet administratif). D'autres associations

sont intéressées mais pas disponibles pour s'engager dans ce collectif : MJC, AFEV et ADSEA.

L'objectif fixé par le groupe est la présence d'un groupe d'habitants pour la signature du Contrat de ville en novembre 2015. La ville de La Mulatière est tenue informée régulièrement des avancées du travail car un certain nombre de Mulatins sont concernés par la démarche.



Planning de travail

Fin 2014 - 2015	4 réunions de travail du collectif organisées dans les locaux de la ville
Mars 2015	Information à tous les habitants/ acteurs du quartier à travers divers supports de communication
24 mars	1 ^{er} temps fort sous la forme d'une réunion d'information (aspect légal, orientations du Conseil citoyen, appel à volontariat)
9 avril	Réunion d'information pour les 40 personnes tirées au sort le 27 mars
Avril	Poursuite de l'information à tous les habitants/ acteurs par une déclinaison dans chaque structure partenaire : 5 réunions d'information dans chaque structure avec des dates et lieux différents
Juin	Visite d'un Conseil citoyen sur un autre site avec 6 habitants volontaires (Vienne Agglomération)
15 septembre	2 ^e temps fort co-organisé par les partenaires (élus/ habitants/ professionnels) pour le lancement du Conseil citoyen
Octobre	Création du Conseil citoyen (arrêté préfectoral) et formation de ses membres
Novembre	Signature du Contrat de ville en présence d'habitants
2016	Rédaction d'une charte de bon fonctionnement du Conseil citoyen et écriture d'un avenant au Contrat de Ville par les habitants s'ils le souhaitent pour y ajouter leur point de vue en tant que Conseil citoyen



GLOSSAIRE

- ACSO** : Association des Centres Sociaux d'Oullins
- ADSEA** : Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- ASV** : Atelier Santé Ville
- CAE** : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCC** : Charte de Coopération Culturelle
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDC** : Caisse des Dépôts et des Consignations
- CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CIO** : Centre d'Information et d'Orientation
- CMUC** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- COFIL** : Comité de Pilotage
- COTECH** : Comité Technique
- CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- DALO** : Droit Au Logement
- DC** : Droit Commun
- DE** : Demandeur d'Emploi
- DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
- FIL** : Fonds d'Initiatives Locales
- GSUP** : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- ILHA** : Instance Locale pour l'Habitat et les Attributions
- KAPS** : Kollocation à Projets Solidaires
- MDA** : Maison Des Associations
- MDR** : Maison Du Rhône
- MOUS SII** : Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme et Insalubrité
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- PEDT** : Projet Educatif De Territoire
- PIVO** : Pôle d'Initiatives Ville d'Oullins
- PLAPD** : Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance
- PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PMI** : Protection Maternelle Infantile
- PRE** : Programme de Réussite Educative
- QPV** : Quartier Politique de la Ville
- QVA** : Quartier de Veille Active
- REP** : Réseau d'Education Prioritaire
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- RU** : Renouvellement Urbain
- SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SOL** : Sud Ouest Lyonnais
- TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- TPE** : Très Petite Entreprise

Fait à Oullins, le 22/12/2015

Pour la Ville d'Oullins
Le Sénateur-Maire,
François-Noël BUIPET

Pour la Ville de La Mulatière
Le Maire,
Guy BARRIET

Pd Pour l'Etat
Le Préfet de région,
Michel DELPUECH

Pour la Caisse des Dépôts
Le Directeur territorial,
Olivier MOREL

Pour Alliage Habitat
Le Directeur,
Patrice THIEFF

Pour l'OPAC du Rhône
Le Directeur général,
Bertrand PRADÉ

Pour le Pôle Emploi du Rhône
Le Directeur territorial,
Philippe HILLARION

Pour les services de l'Éducation Nationale du Rhône,
L'Inspecteur d'Académie,
Philippe COUTURAUD

Pour la Métropole de Lyon
Le Vice Président,
Michol LE FAOU

Pour la Région Rhône-Alpes
Le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,
Laurent WAUQUIEZ

Pour La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
Le Directeur général,
Philippe SIMONNOT

Pour l'Agence Régionale de Santé
La Directrice générale Rhône-Alpes,
Véronique WALLON

Pour I3F
La Présidente,
Anne WARSIANN

Pour ICF Sud-Est Méditerranée
Le Président du Directoire,
Patrick AMICO

Pour la Mission Locale
Le Président,
Yves GOUGNE

Pour le SYTVAL
La Présidente,
Annie GUILLEMOT



1. LA POLITIQUE DE LA VILLE À OULLINS DEPUIS TRENTE ANS
.....

2. ENJEUX POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE VOLET ÉDUCATIF
.....

3. EXTRAITS DES ENJEUX DU PLAN LOCAL D’ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
.....

4. EXTRAITS DES ENJEUX DE LA CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE
.....

5. EXTRAITS DES ENJEUX DE L’AGENDA 21 DE LA VILLE
.....

6. LISTE DES AVANTAGES LIÉS AUX QUARTIERS EN POLITIQUES DE LA VILLE
.....

6BIS. DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE PAR L’ETAT DANS LE CADRE DU DROIT COMMUN
.....

7. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DU BUSING
.....

8. LISTE DES PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DES PROGRAMMATIONS
POLITIQUE DE LA VILLE DEPUIS 2008
.....

9. DÉCLINAISON DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE SUIVI
.....

10. ATTENTES DES HABITANTS QUANT À LA PARTICIPATION/ ANALYSE D’ENQUÊTE
.....

11. LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE POLITIQUE DE LA VILLE
.....

A N N E X E 1

LA POLITIQUE DE LA VILLE À OULLINS DEPUIS 30 ANS



ENJEUX POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE VOLET ÉDUCATIF

Cette annexe permet de mettre en avant les éléments de la politique de la ville concernant les objectifs de réussite éducative, soutien à la parentalité et insertion des jeunes.

Temps scolaires et périscolaires

- ▶ Favoriser l'accueil des enfants de moins de 3 ans au sein de l'école de la Saulaie
- ▶ Poursuivre le Busing en équilibrant chaque année la répartition des élèves bénéficiaires dans les écoles, pour favoriser leur bonne intégration et en adaptant les conditions tarifaires des activités périscolaires et de la restauration scolaire
- ▶ Être vigilant quant à l'inclusion des enfants de la Saulaie dans leur école d'accueil (Busing) notamment lors des temps de récréation et de cantine
- ▶ Continuer l'accompagnement du Busing via une action spécifique autour du jeu (par la Ludothèque)
- ▶ Favoriser les liens entre acteurs du territoire et projets d'école (P'tit jardin, MéMO, Théâtre de la Renaissance...)
- ▶ Poursuivre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité en développant l'information des familles (ACSO, SEELO, Kaps, Ville)

Collège

- ▶ Favoriser les projets communs entre les classes spécialisées (théâtre, badminton, jardinage...) et les acteurs du territoire
- ▶ Continuer les interventions des acteurs locaux suite aux repérages de problématiques de harcèlement, discrimination... (Cf. intervention notamment de LAVI)
- ▶ Contribuer, dans la limite des moyens de la collectivité, aux actions du CESC de la Clavelière
- ▶ Contribuer à ce que les stages d'observation soient source d'ouverture

Parentalité

- ▶ Favoriser la présence des parents sur certaines activités périscolaires (Cf. projet école de la Saulaie – Ludothèque)
- ▶ Favoriser l'information des familles et des jeunes oullinois concernant l'offre du territoire
- ▶ Valoriser la participation des parents lors des sorties scolaires Décrochage/ exclusion
- ▶ Prévenir les phénomènes de décrochage et d'exclusion en créant une instance partenariale régulière (établissements scolaires, CLSPD, ADSEA, P.J.J.) afin d'effectuer un suivi rapproché des jeunes
- ▶ Exclusion : mettre en place une action partenariale pour les jeunes exclus (projet inclusion/exclusion)
- ▶ Partager les informations entre les conseils de discipline et le CLSPD

Extra scolaire

- ▶ Poursuivre les activités de proximité en lien avec les équipements existants
- ▶ Favoriser l'accès à l'information, les aides et les services (forum des associations, passeport jeunesse, culture pour tous) pour les enfants et

jeunes issus du QPV

- ▶ Poursuivre l'ouverture vers l'extérieur à travers notamment des séjours (VV, VEJ, VESF, JEJ..)
- ▶ Favoriser l'ouverture vers l'international (service civique européen...)

Partenariat

- ▶ Clarifier et coordonner les interventions des partenaires lors des vacances scolaires (petites et grandes)
- ▶ Favoriser les liens et partage d'information entre établissements scolaires et acteurs de l'accompagnement scolaire

Orientation scolaire

- ▶ Informer, accompagner (si besoin) les jeunes et leurs parents sur les temps d'information collective à l'échelle de la ville, du Sud Ouest Lyonnais ou de l'agglo (forum de l'étudiant, alternance, apprentissage...)
- ▶ Favoriser le dialogue entre 2 jeunesses présentes sur le territoire : les étudiants et les jeunes avec moins d'opportunité
- ▶ Favoriser la mobilité en dehors des frontières communales

Santé

- ▶ Conforter et développer les CESC dans les établissements scolaires publics
- ▶ Conforter et développer les actions de santé en lien avec les problématiques de santé du territoire (sommeil, alimentation, hygiène bucco dentaire, addictions...)
- ▶ Prévenir les risques liés aux usages d'Internet

Soutien à la parentalité

- ▶ Soutenir la parentalité à travers les actions de maîtrise de la langue française
- ▶ Favoriser l'accès aux ressources locales (MéMO) et créer les conditions du débat autour de l'éducation des enfants (Cf. lecture sur un thème)

Insertion sociale et professionnelle

- ▶ Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau (actions partenariales notamment pour l'accès au stage)
- ▶ Créer les conditions d'échanges sur des situations individuelles

EXTRAITS DES ENJEUX DU PLAN LOCAL D' ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (PLAPD)

Comme écrit en préambule du document, « le plan local de prévention de la délinquance d'Oullins constitue le volet prévention de la délinquance du contrat de ville 2015-2020 ».

1. Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

> État des lieux sur les quartiers prioritaires

Des groupes de jeunes du quartier de la Saulaie (8-12 ans) ont des conduites inappropriées (incivilités, prise de risques, etc.) sur le domaine public. Ces phénomènes se retrouvent dans les écoles de la Ville.

Il est noté un rajeunissement de la délinquance.

Il y a une recrudescence de la consommation de cannabis chez les jeunes de la Saulaie.

Le Centre social de la Saulaie effectue un travail au quotidien sur la mixité hommes/femmes, notamment auprès des enfants et des jeunes.

Chez les adultes, cette mixité est encore à travailler. On constate notamment que les espaces publics mais aussi les locaux associatifs sont « genrés » :

- ▶ l'espace convention et le Centre social pour les femmes,
- ▶ l'avenue Jean Jaurès, la Place Kellermann et la Maison des associations pour les hommes.

> Programme d'actions 2015-2017

Il est abordé par les partenaires, différents domaines à travailler sur cette thématique :

- ▶ aborder la question de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes exposés,
- ▶ travailler sur le décrochage scolaire en lien avec le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et sur l'absentéisme scolaire,
- ▶ travailler avec les collègues sur les questions d'incivilités, le respect, le savoir-être et le savoir-faire, la prévention numérique (Internet, Facebook, etc.) et la sécurité routière,
- ▶ améliorer la communication entre partenaires, croiser les regards, avoir un lieu d'échanges,
- ▶ mixer le public PJJ avec d'autres jeunes dans des dispositifs existants (chantiers éducatifs, VVV, etc.),
- ▶ développer les chantiers éducatifs (AIDPS) avec les éducateurs. Envisager des chantiers d'insertion portés par la Ville, encadrés par une entreprise d'insertion avec une présence ponctuelle des éducateurs,
- ▶ trouver des solutions alternatives à la difficulté des poursuites pénales des moins de 12 ans,
- ▶ travailler sur les informations préoccupantes,

- ▶ aborder la question des regroupements de jeunes troublant la tranquillité aux abords des établissements scolaires.

2. Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

> État des lieux sur les quartiers prioritaires

Il est à noter deux affaires marquantes dans le quartier de la Saulaie : en 2009, l'assassinat de Fatima, 22 ans, étranglée et brûlée par son frère et en 2012, l'assassinat de Yasmina poignardée par son mari.

> Programme d'actions 2015-2017

Il est abordé par les partenaires, différents domaines à travailler sur cette thématique :

- ▶ mettre en place des supports d'information et de communication pour les acteurs locaux et pour le grand public,
- ▶ comprendre les mécanismes de la violence avec une "formation" des professionnels,
- ▶ développer le partenariat d'Oullins avec des échanges d'information,
- ▶ aborder la question des hébergements, des logements d'urgence,
- ▶ travailler sur les auteurs,
- ▶ travailler sur les enfants témoins impactés par les violences conjugales.

3. Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

> État des lieux sur les quartiers prioritaire

Le quartier du Golf est géré par un seul bailleur social : 3f Immobilière Rhône-Alpes.

3 principaux bailleurs sociaux sont présents dans le quartier de la Saulaie : OPAC du Rhône, Alliade habitat et Grand Lyon habitat.

Dans le cadre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP), l'équipe Politique de la Ville a mis en place depuis plusieurs années, des diagnostics en marchant en présence d'élus, de techniciens et d'habitants.

Pour les quartiers du Golf et de la Saulaie, ces diagnostics ont été thématiques (éclairage public, etc.) et permettent de constater sur le terrain les dysfonctionnements et de suivre leur résolution.

Depuis 2010, l'enlèvement des véhicules abandonnés sur les espaces publics des quartiers prioritaires Politique de la Ville est financé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec un cofinancement Grand Lyon-Ville d'Oullins.

L'Association des Centres Sociaux d'Oullins a mis en place un adulte-

relais qui intervient auprès des habitants du quartier de la Saulaie. Sa mission est d'orienter et de faciliter le lien entre habitants/partenaires/institutions.

> Programme d'actions 2015-2017

Il est abordé par les partenaires, différents domaines à travailler sur cette thématique :

- ▶ avoir une vigilance sur le fonctionnement du pôle multimodal dont l'arrivée du métro fait évoluer le quartier de la Saulaie. Etre attentif sur le stationnement.
- ▶ prévoir dans les futurs aménagements des friches du quartier de la Saulaie un volet prévention situationnelle.
- ▶ travailler sur les troubles à la tranquillité liés à des regroupements de jeunes dans les espaces extérieurs.
- ▶ prendre en compte les problématiques rencontrées par les bailleurs : stationnement abusif, occupation des parties communes et des espaces extérieurs, incivilités, gestion des garages, sécurisation des bâtiments et suivi des dysfonctionnements.
- ▶ être vigilant sur la période estivale dans certains quartiers et dans certains équipements à risque (ex. piscine).
- ▶ travailler sur les troubles de voisinage.

EXTRAITS DES ENJEUX DE LA CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE

Cette charte constitue le volet culturel du contrat de ville 2015-2020.

1. Objectifs de la charte

La Ville d'Oullins, à travers sa compétence en matière de politique culturelle et de politique de la ville, porte l'ambition et la volonté de :

- ▶ impulser des politiques culturelles et artistiques qui participent au développement social et urbain ,
- ▶ enrichir les relations sociales et interculturelles grâce au savoir-faire des acteurs culturels et à l'implication des citoyens,
- ▶ favoriser le partenariat entre les acteurs culturels et l'ouverture aux partenaires locaux,
- ▶ contribuer à garantir le droit d'accès de chacun à la culture, à l'art par le biais de la fréquentation des oeuvres et des artistes, de la pratique et du débat d'idées.

Les actions portées seront adressées aux territoires et publics de la ville dits prioritaires.

2. Définition des priorités d'action

La ville d'Oullins affirme que les thématiques suivantes seront prioritaires, étant entendu que ces thématiques seront déclinées par chaque acteur dans le respect de l'indépendance des projets des structures impliquées dans cette démarche. Chaque engagement présenté dans le cadre de la charte répondra au minimum à une thématique, transversale et/ou spécifique.

A/ Thématiques transversales

- ▶ Les territoires sensibles et des personnes les plus fragiles : personnes handicapées, personnes incarcérées, personnes hospitalisées, personnes âgées, personnes en difficulté sociale ou économique, personnes en situation d'exclusion, personnes ne maîtrisant pas la langue française
- ▶ La prise en compte et la valorisation des diversités culturelles de la population
- ▶ Le développement de la mixité des publics (sociale, culturelle, intergénérationnelle)
- ▶ La prise en compte du développement durable et de l'agenda 21 de la commune

B/ Thématiques spécifiques

- ▶ La lecture et le livre
- ▶ Le numérique et l'image
- ▶ Le spectacle vivant
- ▶ Les arts plastiques
- ▶ La culture scientifique et technique

3. Acteurs locaux de la charte

Les acteurs locaux engagés dans la présente charte sont les suivants :

- ▶ La Mémo, médiathèque municipale d'Oullins
- ▶ Le service culturel de la ville d'Oullins
- ▶ Le Théâtre de la Renaissance
- ▶ La Maison des Jeunes et de la Culture d'Oullins

Les acteurs locaux s'engagent à porter une démarche qui vise à rendre visible les actions déjà conduites et les inscrire pour les années à venir dans des logiques de coopération culturelle avec les acteurs de la cité, avec une attention particulière pour les publics relevant de la politique de la ville.

Cette liste d'acteurs pourra évoluer dans le temps et s'ouvrir à d'autres acteurs culturels et socioculturels de la commune. Un avenant à la présente charte sera ainsi rédigé au cours de l'année 2016, nouvelle version de la charte qui s'achèvera en 2020.

ENJEUX DES ENJEUX DE L'AGENDA 21 DE LA VILLE

Un certain nombre d'actions opérationnelles de l'agenda 21 font écho aux enjeux de la politique de la ville sur la ville :

ENJEU 1 - LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS (PARCS ET COURS D'EAU) PAR LA CREATION D'UN JARDIN SANS FIN

7	Maîtrise foncière des bâtiments aux abords de l'Yzeron
8	Réhabilitation des maisons en berge droite de l'Yzeron pour donner du cachet à la promenade (Yzeron-Sémard)
13	Favoriser la création de jardins collectifs

ENJEU 2 - LE DEVELOPPEMENT DES MODES DOUX ET LE RENFORCEMENT DE LA MULTI-MODALITE DANS TOUS LES QUARTIERS

25	Favoriser les accès « modes doux » au métro
-----------	---

ENJEU 3 - LA POURSUITE DU RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS POUR REpondre AUX BESOINS DE TOUS LES OULLINOIS

38	Développer les logements étudiants
42	Recenser les logements vacants et les logements indécents
45	Favoriser le parcours résidentiel et diversifier l'offre de logements

ENJEU 4 - LA TRANSFORMATION DE LA SAULAIE EN QUARTIER DURABLE AUX FONCTIONS DIVERSIFIEES (RESIDENTIELLES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES)

46	Concevoir un projet urbain à l'échelle de l'ensemble du quartier de la Saulaie
47	Faciliter les liaisons entre le quartier de la Saulaie et les autres quartiers de la ville d'Oullins
50	Démolir par anticipation le mur du Bois Crancé
52	Organisation d'ateliers participatifs de projet urbain et de manifestations marquant les grandes étapes de l'élaboration du projet
53	Organisation de visites en marchant avec les personnes habitant le quartier afin de récolter des bonnes idées sur site, évènements

57	Diversification des typologies résidentielles
60	Création d'un événement culturel autour des anciennes activités économiques du quartier (tanneries lyonnaises, verreries-cristalleries, ateliers SNCF, etc.)
61	Mise en valeur d'une ancienne halle de la SNCF
65	Développement du compostage urbain
71	Faire du quartier de la Saulaie un projet novateur, exemplaire pour l'agglomération lyonnaise et changer l'image du quartier

ENJEU 5 - LE MAINTIEN DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE EN DIVERSIFIANT LES ACTIVITES ET GARANTISSANT DES ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE QUALITE

75	Développer les ateliers et chantiers d'insertion
76	Favoriser la mobilité professionnelle et géographique des jeunes
85	Soutenir les commerces de proximité dans les quartiers

ENJEU 6 - LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET DES SOLIDARITES SUR LE TERRITOIRE OULLINOIS

89	Encourager et soutenir les associations locales dans leurs actions
91	Développer les fêtes de voisins, les fêtes de quartier en encourageant leur organisation, dans chaque quartier (y compris en centre-ville)
94	Encourager les échanges européens et internationaux
98	Initier la création d'une «outil-thèque» sur la ville et un système d'échange local

ENJEU 7 - L'INCITATION A LA CITOYENNETE ACTIVE ET L'IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS LOCAUX VERS DE NOUVELLES PRATIQUES DURABLES

102	Faire évoluer la concertation locale en utilisant les nouveaux outils de communication
------------	--

LISTE DES AVANTAGES LIÉS AUX QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

Mesures fiscales en faveur du développement économique des QPV

Le soutien aux commerces et services de proximité

Afin de soutenir l'attractivité et le développement économique de ces quartiers urbains en difficulté, la loi de finances rectificative pour 2014 a instauré des exonérations de fiscalité locale en faveur des commerces et services de proximité.

Ces exonérations concernent la **cotisation foncière des entreprises (CFE)** et la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**.

Elles sont réservées aux très petites entreprises (TPE) qui exercent une activité commerciale (moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros). Elles sont mises en œuvre du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.

A compter du 1er janvier 2016, le bénéfice de ces exonérations est subordonné à la signature des contrats de ville.

Les modalités d'application de ce nouveau dispositif d'exonération de fiscalité locale sont précisées dans le Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts (BOFiP-Impôts) du 19 juin 2015.

Quelles sont les modalités d'application ?

Ces exonérations s'appliquent aux établissements existants au 1er janvier 2015 dans les QPV, ainsi qu'à ceux qui y font l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

Pour les établissements existants au 1er janvier 2015 souhaitant bénéficier de l'exonération de CFE pour 2015 et 2016, **la date limite de dépôt de la déclaration au titre de ces deux années est exceptionnellement reportée au 31 juillet 2015.**

De même, les contribuables souhaitant bénéficier de l'exonération de la TFPB au titre de l'année 2015 peuvent exceptionnellement souscrire une déclaration auprès du centre des impôts fonciers (CDIF) ou du service des impôts des particuliers (Sip) du lieu de situation des biens jusqu'au 31 juillet 2015.

Quelles activités commerciales peuvent bénéficier des exonérations ?

La notion d'activité commerciale a été prise en compte au sens le plus large incluant donc des activités de service, gage de la volonté du Gouvernement de faire du développement économique un axe majeur de la nouvelle politique de la ville et une priorité des contrats de ville.

Sont ainsi considérés comme « activités commerciales » :

- les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries, boucheries...)
- les commerces d'alimentation générale ;
- les supérettes et les supermarchés ;
- les commerces de gros ;
- les commerces de détail de bricolage,
- les commerces d'habillement, de chaussures, de maroquinerie, de parfumerie ;
- les pharmacies et les opticiens ;
- les librairies, les papeteries et les marchands de journaux ;

- les entreprises de spectacles vivants et les établissements cinématographiques ou de divertissement ;
- les activités bancaires, financières, d'assurances et immobilières ;
- les entreprises de commissions et de courtages ;
- les artisans (plombiers, électriciens...) ;
- les entreprises de transport, de manutention, de bâtiment et de travaux publics ;
- les garages automobiles ;
- ... (cf.BOFiP).

En savoir plus

> Les modalités d'application de ce nouveau dispositif d'exonération sont précisées dans le Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts (BOFiP-Impôts) du 19 juin 2015 :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10033-PGP?branch=2>

Les Zones franches urbaines (ZFU) – territoires entrepreneurs

Le dispositif ZFU - territoires entrepreneurs s'articule autour de 2 axes :

Une stratégie globale de développement

Le dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices refondu dans les ZFU - territoires entrepreneurs s'appuie sur une stratégie globale de développement économique des quartiers prioritaires inscrite dans un contrat de ville. Dans cette logique, les exonérations d'impôt sur les bénéfices sont ouvertes pour les entrepreneurs qui se créent ou qui s'implantent dans ces zones pendant toute la durée des contrats de ville, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, à compter du 1er janvier 2016, le bénéfice de ces exonérations pour les entreprises s'implantant en ZFU -territoires entrepreneurs est subordonné à la signature des contrats de ville.

Un dispositif d'exonération renouvelé

Dans les 100 ZFU - territoires entrepreneurs, les entreprises s'y créant ou s'y implantant bénéficient pendant une période de 8 ans suivant le début de l'activité, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés ou sur le revenu). Elle est accordée à taux plein durant 5 années, puis à taux dégressifs soit : 60 % la 6^{ème} année, 40 % la 7^{ème} année, et enfin 20 % la 8^{ème} année.

De plus, afin de garantir un impact réel pour les habitants des quartiers prioritaires, le bénéfice de l'exonération d'impôt sur les bénéfices est conditionné à une clause locale d'embauche :

- au moins la moitié des salariés en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois doit résider dans une ZFU - territoire entrepreneur ou dans un QPV de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU – territoire entrepreneur ;
- ou au moins la moitié des salariés embauchés en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois depuis l'implantation de l'entreprise doit résider dans une ZFU – territoire entrepreneur ou dans un QPV de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU - territoire entrepreneur.

Nota : Le bénéfice de l'exonération est subordonné au respect du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Attention : Ces évolutions ne concernent que les nouvelles créations ou implantations. Les entreprises des zones franches urbaines bénéficiant actuellement, soit avant le 1^{er} janvier 2015, d'exonérations fiscales et sociales les conservent dans des conditions inchangées jusqu'au terme du dispositif (et au maximum jusqu'en 2028 pour les entreprises de 5 salariés au plus dont les droits ont été ouverts avant le 31 décembre 2014).

En savoir plus

> Les modalités d'application de ce nouveau dispositif d'exonération sont précisées dans le Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts (BOFiP-Impôts) du 01 juillet 2015:

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10125-PGP?branch=2>

> Atlas des zones franches urbaines - territoires entrepreneurs :

<https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/ZFU/>

Mesures fiscales en faveur de la mixité sociale et de l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les QPV

La loi de finances initiale pour 2015 a instauré des exonérations de fiscalité locale visant à favoriser l'accès social et à renforcer la qualité de service pour les locataires du parc social dans les QPV.

Deux dispositifs coexistent ainsi sur le périmètre des QPV: la TVA à taux réduit pour l'accès social à la propriété dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans une bande de 300 m les environnant et l'abattement de 30% sur la base fiscale de la TFPB des bailleurs sociaux.

- Le taux de TVA réduit s'applique aussi bien aux programmes immobiliers qu'aux particuliers dans le cas des livraisons à soi-même (LASM).
- Le bénéfice de l'abattement de TFPB concerne uniquement le parc des bailleurs sociaux dont les logements ont été financés à l'aide de subventions de l'Etat.

La TVA à taux réduit pour l'accès social à la propriété

La loi de finances pour 2015 étend le régime de la TVA à taux réduit pour l'accès social¹ à la propriété existant depuis 2006 dans les quartiers ANRU à l'ensemble des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville définis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et à une bande de 300 mètres alentour, sans considération des limites communales.

Objectif de la mesure

¹ Le taux réduit de TVA est de 5,5 % (au lieu de 20%) pour les territoires métropolitains, de 2,10% (au lieu de 8,50 %) pour la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion. Les départements de la Guyane et de Mayotte ne bénéficient pas de ce dispositif de TVA à taux réduit car la TVA ne s'y applique pas.

L'extension du périmètre d'application de cette exonération fiscale depuis le 1^{er} janvier 2015 favorise la production d'une offre de logements diversifiée dans les quartiers urbains en difficulté et le renforcement de leur attractivité résidentielle.

Cette mesure fiscale œuvre concrètement en faveur de plus de mixité sociale dans les quartiers prioritaires et l'extension du périmètre concerné, depuis le 1^{er} janvier 2015, permet d'intensifier la dynamique nationale engagée dans ce domaine depuis 2006, date de mise en place du dispositif pour les zones ANRU.

Quartiers concernés par la TVA à taux réduit

- **Pour les QPV**, le taux réduit s'applique, toutes conditions étant remplies par ailleurs, aux opérations pour lesquelles l'immeuble a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire dans un quartier prioritaire et faisant l'objet d'un contrat de ville (ou à une distance de moins de 300 mètres de la limite de ce quartier) intervenant :
 - au plus tôt à compter du 1^{er} janvier 2015, dès la date de signature du contrat de ville ;
 - au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le contrat de ville arrive à échéance ;
 - jusqu'au 31 décembre 2024, pour les QPV faisant l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.




S'agissant de l'exercice 2015, au cours duquel sont préparés et conclus les contrats de ville, il est admis que la condition d'existence du contrat de ville sera réputée remplie si le quartier prioritaire de la politique de la ville fait l'objet d'un **contrat cadre** présentant les orientations stratégiques sur les trois piliers du contrat de ville - cohésion sociale, renouvellement urbain et cadre de vie, développement de l'activité économique et de l'emploi - et signé par les autorités mentionnées au premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, à savoir le représentant de l'Etat dans le département, le président de l'établissement public de coopération intercommunale et le ou les maires des communes concernés.

- **Pour les quartiers faisant l'objet d'une convention pluriannuelle de rénovation urbaine conclue au titre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) 2004-2014**, ceux-ci continuent à bénéficier d'un taux réduit de TVA à taux réduit jusqu'à extinction de cette convention. Ce taux s'applique dans des conditions inchangées : de manière différenciée (de 5.5 à 7%), selon des périmètres (de 300 à 500 m des ZUS) et des modalités spécifiques précisées dans le tableau figurant ci-dessous.

Périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'application de la TVA à 5,5 %



Conception : DDT 69
Date d'impression : 10-09-2015

-  Périmètres QP V
-  Périm. QP V + 300m *
-  Communes



Description :
Périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'application de la TVA à 5,5 %

(*) TVA réduite à 5.5 % pour l'accession sociale

**Quartiers concernés par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain
au titre du NPNRU 2014-2024
et Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) faisant l'objet d'un contrat
de ville**

Périmètre d'application de la mesure	De 0 à 300m	Au-delà de 300m
A partir du 01/01/2015 - <i>Jusqu'en 2024 pour les quartiers concernés par une convention de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU 2014-2024</i> - <i>Jusqu'en 2020 pour les QPV faisant l'objet d'un contrat de ville</i>	5,5%	20%

En savoir plus

> Les modalités d'application du dispositif de TVA à taux réduit, dont les plafonds de ressources et de prix de vente ouvrant droit au bénéfice du taux réduit, ainsi que les clauses anti spéculatives existant en la matière, sont précisées dans le Bulletin officiel des Finances Publiques (BOFIP-Impôts) du 6 mai 2015 :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9970-PGP?branch=2>

> Liste des quartiers PNRU

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Mediatheque/Publications/Quartiers-prioritaires-et-supplementaires>

> Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030555954&dateTexte=&categorieLien=id>

L'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La loi de finances pour 2015 a étendu l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la TFPB dont bénéficiaient les bailleurs pour leur patrimoine situé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) aux 1 500 QPV de métropole et d'outre-mer, définis respectivement par les décrets n°2014-1750 et n°2014-1751 du 30 décembre 2014.

Objectif de la mesure

L'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permet aux organismes Hlm de traiter les besoins spécifiques des QPV.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Quartiers concernés par l'abattement de TFPB

Cette mesure s'applique aux logements anciens, toutes les constructions neuves affectées à l'habitation principale et financées à concurrence de plus de 50 % au moyen des prêts aidés par l'Etat étant déjà exonérées de la TFPB pendant une durée de quinze ans à compter de l'année qui suit celle de leur achèvement.

- Un régime transitoire a été mis en place pour l'année 2015, au cours de laquelle le bénéfice de l'abattement s'applique au patrimoine des bailleurs qui en avaient bénéficié en 2014, c'est-à-dire dans les anciennes ZUS ;
- Dès le 1^{er} janvier 2016, les bailleurs signataires des contrats de ville bénéficieront de l'abattement pour l'ensemble de leur patrimoine social situé dans les 1 500 QPV pour la durée des contrats de ville (2015-2020).

Champ d'utilisation de l'abattement de TFPB pour l'amélioration de la qualité de vie urbaine

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales (sites rénovés, sites en chantier, sites en attente de rénovation, sites avec des particularités urbaines ou sociales...), les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale, et de développement social en agissant sur :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires,
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter,
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls),
- les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble »,
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (sécurité passive, réparation du vandalisme, ...)

Inscription de l'abattement de TFPB dans les contrats de ville : les conventions d'utilisation de l'abattement

Conformément à la loi du 21 février 2014 précitée, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposant de QPV sur leur territoire doivent conclure un contrat de ville avec l'Etat, ses établissements publics, les bailleurs et l'ensemble des acteurs des collectivités, en mobilisant leurs moyens pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers concernés.

L'instruction ministérielle du 12 juin 2015 et le cadre national de référence annexé, prévoit l'élaboration d'une **convention d'utilisation de l'abattement de TFPB** signée entre l'Etat, les collectivités concernées et les bailleurs. Dans cette convention, chaque organisme Hlm, bénéficiaire de l'abattement de TFPB, devra identifier les moyens de gestion de droit commun qu'il met en œuvre, dans chaque quartier prioritaire, comparativement au reste du parc. La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sera annexée au contrat de ville.

Elle a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP), pilotées par les collectivités locales et l'Etat, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels en articulation avec les autres politiques et dispositifs (projet urbain, développement social, sécurité). A ce titre, les actions des organismes Hlm prises en compte dans le cadre de l'abattement de TFPB font partie des programmes d'actions réalisées dans le cadre des démarches de GUP et s'inscriront ainsi dans le pilier cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville.

En savoir plus

> L'article 1388 bis du Code général des impôts (CGI) régit les modalités d'application de l'abattement de TFPB dans les ZUS, et les QPV à compter du 1er janvier 2016.

> L'agenda Hlm 2015-2018, signé le 25 septembre 2014 entre l'Etat et l'USH a prévu l'élaboration d'un cadre national, déterminant les principes d'utilisation de l'abattement de TFPB. Il définit les modalités d'engagement et de suivi des actions entreprises, en contrepartie de cet avantage fiscal, pour améliorer la qualité de la vie urbaine dans les QPV. <http://www.territoires.gouv.fr/signature-de-l-agenda-2015-2018-entre-l-etat-et-l-ush>

> L'instruction ministérielle du 12 juin 2015, qui vous a été adressée en date des 15 et 26 juin 2015, précise les modalités d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB. Elle est accompagnée du cadre national de référence précité et d'une convention-type relative à l'exonération.

A N N E X E 6 B I S

DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DROIT COMMUN

Thématique	Dispositifs mis en œuvre par l'Etat dans le cadre du droit commun
Emploi	<p>Emplois d'avenir Contrat starter CIVIS Dispositif Ecole de la 2^e chance Parrainage Offre de services des structures d'insertion par l'activité économique. Contrats uniques d'insertion NACRE Garantie jeunes Dotations aux missions locales Dispositif territoires entrepreneurs</p> <p><u>Offre de service droit commun de pôle emploi :</u> Cap projet - Configurer son projet professionnel - Construire un parcours de formation - Stratégie de recherche d'emploi - Evaluation des compétences et capacités professionnelles - Méthode de recrutement par simulation - ANI jeunes - Cap vers l'entreprise - Du diplôme à l'emploi - Objectif emploi - Accompagnement RSA - Trajectoire vers l'emploi - Mobilisation vers l'emploi - Evaluation préalable à la création d'entreprise - Objectif projet création ou reprise d'entreprise - Evaluation en milieu de travail des jeunes QPV - Club jeunes QPV - CAP vers l'entreprise <u>Mobilisation des partenaires conventionnés pôle emploi :</u> Nos quartiers ont du talent - action job Academy - Ecole de la 2^eme chance - Epide - Dispositif Créajeunes</p>
Economie sociale et solidaire	<p>Actions d'amélioration de la connaissance de l'ESS dans les quartiers prioritaires ; Création d'activité dans les quartiers par un choc coopératif et par le développement des clauses d'insertion ; Soutien à l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux emplois de l'ESS ; Développement de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale dans les quartiers prioritaires.</p>
Education	<p>Dispositif REP et REP + Scolarisation prioritaire des enfants de moins de 3 ans habitant en QPV Affectation en priorité des emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire</p>
Intérieur	<p>Zones de sécurité prioritaires Nomination de délégués police population dans les quartiers prioritaires en ZSP Ateliers socio-linguistique</p>
Santé Affaires sociales	<p>Contrats locaux de santé Ateliers santé ville Conseils locaux de santé mental PAEJ (points d'accueil et d'écoute des jeunes) Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives</p>
Jeunesse et sports	<p>BOP 163 : jeunesse et éducation populaire : contrats éducatifs locaux, bases de loisirs jeunesse et sport et projet "jeunesse et sport"</p> <p>Centre national pour le développement du sport (CNDS) : près de 15% des crédits concernent des clubs situés en QPV. Recrutement d'éducateurs sportifs supplémentaires dans les QPV</p> <p>Mise en œuvre du plan "j'apprends à nager" pour les jeunes de 6 à 12 ans des QPV</p> <p>Service civique : une des priorités de l'Agence du service civique est de développer la mixité sociale et d'ouvrir le dispositif aux jeunes des quartiers.</p> <p>Les subventions "postes FONJEP" Jeunesse et Education Populaire (JEP) : sur les 47 associations bénéficiaires de "poste FONJEP" dans le Rhône, 17 interviennent en territoire "politique de la ville".</p> <p>La subvention au titre du fonds de développement de la vie associative (FDVA) permet de soutenir des actions de formations des bénévoles actifs des associations. Les bénévoles issus et/ou impliqués dans les territoires de la politique de la ville ou les zones rurales fragilisées figurent parmi les publics prioritaires</p> <p>Plan citoyen du sport</p>
Droits des femmes	<p>Fonds de garantie pour l'initiative des femmes</p>
Logement habitat	<p>Aides à la pierre Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</p>
Défense Anciens combattants	<p>Réservistes locaux à la jeunesse et la citoyenneté</p>
Justice	<p>Prévention de la récidive : travaux d'intérêt général - réparation pénale Maisons de justice et du droit</p>
Culture et Communication	<p>Financement d'équipements culturels diversifiés (cinémas, bibliothèques, centres d'art, théâtres...) Mobilisation renforcée au profit des habitants QPV dans le cadre de la Déclaration de coopération culturelle.</p>

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DU BUSING

Le busing est un dispositif mis en place en 2003 par la ville d'Oullins en accord avec l'Education Nationale pour répondre à diverses difficultés rencontrées à la fin des années 90 au sein de l'école de l'école Jean Jaurès :

- ▶ **Diminution constante du nombre d'élèves à partir de 1997** sur l'école du secteur. Cette baisse se vérifiait essentiellement lors du passage de la maternelle en élémentaire.
 - ▶ **Augmentation du nombre de demandes de dérogations** au périmètre scolaire au niveau de l'école élémentaire, en raison du fort taux d'échec scolaire.
- Une démarche concertée entre l'éducation nationale, les équipes pédagogiques et la Mairie a permis de mettre en place :
- ▶ **Une école** place de la Convention qui se **concentre sur les cycles 1 et 2** (c'est-à-dire jusqu'au CE1)
 - ▶ Le « busing », transfert des enfants de la Saulaie du cycle 3 vers 4 écoles (puis 3) de la commune, dans un **objectif de mixité sociale et de réussite éducative**.

Depuis 2003, plus de 200 enfants ont bénéficié de ce dispositif.

Problèmes identifiés

- ▶ Des journées longues pour les enfants (départ 8h10 place Kellermann, retour 18h)
- ▶ Des difficultés de circulation avec des circuits compliqués pour des cars.
- ▶ Un temps d'étude (qui se déroule dans l'école d'accueil) tronqué (départ de l'école vers 17h30).
- ▶ L'éloignement géographique entre lieu d'habitation et l'école d'accueil : difficultés dans les relations parents/école, mais aussi pour les trajets lors de la pause méridienne. Ainsi, la majorité des élèves restent contre leur gré au restaurant scolaire.
- ▶ Problèmes de capacité d'accueil du restaurant scolaire de Marie Curie élémentaire.
- ▶ Problèmes de comportement identifiés par les enseignants de l'école Jean de la Fontaine (enfants qui resteraient ensemble et formeraient un « sous-groupe » au sein de l'école).

Avantages liés au dispositif

- ▶ Le dispositif a permis d'enrayer la baisse des effectifs de l'école de la Saulaie et le nombre de dérogations.
- ▶ Le climat au sein de l'école de la Saulaie est de nouveau apaisé.
- ▶ Les familles et les enseignants sont globalement satisfaits des apports du dispositif (cf. étude qualitative menée par la ville et étude quantitative menée par l'Éducation Nationale en 2013)

A N N E X E 8

LISTE DES PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DES PROGRAMMATIONS POLITIQUE DE LA VILLE DEPUIS 2008

- ▶ Alliade Habitat
- ▶ Association Formation Ingénierie (AFI)
- ▶ Association des Centres Sociaux d'Oullins (ACSO)
- ▶ ADSEA
- ▶ AFEV
- ▶ AIJE
- ▶ Alpès
- ▶ Amély
- ▶ Association Culturelle Franco-Tunisienne d'Oullins (ACFTO)
- ▶ Cap Services
- ▶ Centre de Ressources Savoir et Compétences
- ▶ Compagnons Bâisseurs
- ▶ Entreprise Ecole
- ▶ Graines de Sol
- ▶ Grand Lyon
- ▶ HMF
- ▶ ICARE
- ▶ IPSO Facto
- ▶ ITEM
- ▶ La Noria de l'Oasis
- ▶ LAVI
- ▶ Ludothèque d'Oullins
- ▶ Mission Locale
- ▶ MJC d'Oullins
- ▶ Oasis
- ▶ OPAC du Rhône
- ▶ PLO
- ▶ Sacora
- ▶ SOE
- ▶ SOLEN
- ▶ Tenfor
- ▶ Théâtre de la Renaissance
- ▶ URHAJ
- ▶ Ville d'Oullins

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE SUIVI

1. Enjeu cohésion sociale et vivre ensemble

- Favoriser l'accès aux équipements publics et aux services

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Maintenir les équipements publics et services de proximité existants et faciliter leur accès	Ville - CAF - Pôle Emploi - Mission Locale - ACFTO - Crèche - SAP	Nb d'équipements sur le quartier par rapport à 2015 Nb d'arrivée ou départ de services de proximité Nb de permanences proposées par des acteurs extérieurs Evolution de la fréquentation de ces permanences
Diversifier l'offre de loisirs de proximité, maintenir une offre durant les vacances scolaires (dont l'été) et en faciliter l'accès	Ville - Centre Social - Théâtre - Associations dont les sportives (PLO, CASCOL)	Nb et type d'activités de loisirs nouvelles Existence d'une offre pendant l'été
Faire rayonner les équipements de quartier et associations à l'échelle communale	Ville - Théâtre - Pôle Petite Enfance	Liste des événements d'échelle communale chaque année Fréquentation des participants hors Saulaie Travail sur le jalonnement
Accompagner l'extension de l'école primaire et le déménagement des équipements impactés	Ville - Education Nationale	Extension de l'école réalisée Satisfaction des associations relogées Intégration des associations impactées à la réflexion

- Agir sur la santé dans le cadre de démarches intégrées

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Poursuivre l'éducation à la santé en institutionnalisant les actions de l'Atelier Santé Ville dans le Droit Commun	Ville - CCAS - Crèches - Education Nationale - Ecoles - Métropole - ARS - CPAM	Nb d'actions menées dans la crèche/ l'école autour de la santé Nb de personnes touchées et type de public Nb de dossiers traités conjointement entre CCAS et CPAM (et temps de traitement)
Mettre en place une démarche autour de la santé mentale	Ville - CCAS - Métropole	Nb de participants à la formation Nb de réunions autour de la santé mentale
Lutter et prévenir les conduites addictives	Ville - CCAS - Education Nationale -	Nb d'actions menées Nb de jeunes touchés

	Collège - Métropole - Prévention Spécialisée - ARS - LAVI - ACSO	
Travailler la problématique d'indécence de certains logements	Ville - CCAS - Métropole - ARS	Nb de logements concernés Type d'amélioration permise Nb d'arrêtés de péril

- Favoriser la réussite éducative et la parentalité

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Décliner le Projet Educatif de Territoire	Ville - Education Nationale - Ecoles - Associations	Poursuite du Projet Educatif
Favoriser le partage d'information, la connaissance mutuelle des projets à travers un mode de gouvernance à la fois communal et territorial	Ville - Education Nationale - Ecoles - Associations	Mise en place d'instances communales dans le cadre du PEDT Tenue des CESC régulièrement dans chaque collège public
Créer des complémentarités dans les interventions afin de garantir des parcours de jeunes avec un suivi personnalisé	Ville - Education Nationale - Ecoles (AS des établissements) - Associations	Mise en place d'un PRE expérimental Taux d'adhésion des familles par rapport aux orientations Nb de jeunes suivis Evolution du nb d'exclus temporaires et leur prise en charge
Ouvrir les horizons de jeunes dès le plus jeune âge	Ville - Education Nationale - Ecoles - MDR - Associations – CAF - Crèches	Taux d'accès aux voyages dans le collège Nb de jeunes accédant aux voyages européens de la ville Nb d'enfants ayant bénéficié de VEJ/ VFS/ VVV
Soutenir la parentalité à travers des actions en direction des parents à partir des problématiques qu'ils rencontrent avec leurs enfants	Ville - Education Nationale - Ecoles - MDR - Associations – CAF - Crèches	Nb de personnes bénéficiant de l'ASL Nb de sorties familiales Existence d'espaces de parole sur des thèmes
Favoriser la présence des parents dans l'école	Ville - Education Nationale - Ecoles - Associations	Alerte aux parents en cas d'absence au collège/ lycée Amélioration de l'accès à Pronotes Temps d'ouverture de l'école aux parents Présence des parents aux Conseils d'école/ sorties scolaires
Favoriser la tenue de projets intergénérationnels	Education Nationale - la Californie	Nb de projets menés Nb de personnes âgées isolées touchées

Intervenir autour du rapport filles-garçons, du respect de l'autre	Education Nationale - Collèges - Associations	Nb d'actions menées Mixité dans le cadre des VVV
--	---	---

- Lutter contre la délinquance

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Décliner le Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance	Ville - Bailleurs sociaux - Police Nationale	Nb d'engagements réalisés du PLAPD Reconduction du Plan local Nb de cellules de veille organisées sur la Saulaie

- Favoriser l'accès à la culture et au sport ainsi que des pratiques culturelles et sportives régulières

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Décliner la Charte de Coopération Culturelle	Ville - Théâtre - MJC	Nb d'engagements de la charte réalisés Rédaction d'une version 2 de la charte Nb de nouvelles structures engagées
Mener une réflexion autour de la mise en place d'une « charte de coopération sportive »	Ville - Associations sportives	Nb d'associations partie prenante dans la démarche Existence d'une charte de coopération sportive

2. Enjeu développement de l'activité économique et de l'emploi

- Soutenir une ambition économique et commerciale pour un pôle d'agglomération dans le cadre du projet urbain

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Favoriser la mixité par l'accueil d'activités économiques, en confortant les implantations actuelles	Ville - Métropole – CDC - Club d'entreprises de la Saulaie	Nb d'implantations d'activités envisagées Nb de départs/ fermetures Etude dvpt éco sur tout le secteur Prise en compte des attentes des habitants
Soutenir l'activité commerciale de proximité	Ville - Métropole	Nb de commerces et leurs surfaces commerciales Activité des commerces de proximité (CA et résultats, nb de salariés)

		Etude dvpt des commerces sur tout le secteur Prise en compte des attentes des habitants
Travailler le lien entre les entreprises et les acteurs de l'insertion	Ville - Métropole - Pôle Emploi - Mission Locale - Entreprises	Forte participation aux différents forums métiers Nb d'installations d'entreprises Nb de personnes orientées venant de la Saulaie
Créer des relations entre les entreprises et les habitants	Ville - Métropole – Entreprises - Associations	Nb d'entreprises présentes dans le Conseil Citoyen Nb de repas partagés organisés

- Favoriser une insertion professionnelle des publics en recherche d'emploi

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Poursuivre l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et leur qualification	Ville - Pôle Emploi - Mission Locale - Région Direccte - PLIE	Existence d'un groupe technique piloté par Pôle Emploi par rapport à des recrutements particuliers Nb de personnes suivies par structure (PE/ ML. Service emploi/ PLIE) Nb de prestations moyenne pour ces publics/ aux autres
Mobiliser les contrats aidés	Pôle Emploi - Mission Locale - Région - Direccte - Ville - PLIE - Cap Emploi	Nb de contrats aidés signés : emplois d'avenir (jeunes) et CAE (adultes) dont ceux signés par la ville Nb d'emplois durables ayant suivi
Travailler particulièrement les freins périphériques à l'emploi	Ville - Pôle Emploi - Mission Locale - Associations	Nb d'actions repérées permettant de lever les freins périphériques à l'emploi Cartographie des différents relais disponible
Trouver des passerelles dans la construction des parcours dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (+CAE) et poursuivre ces parcours vers l'accès à un emploi de Droit Commun	Ville - Pôle Emploi - Mission Locale - Chambres consulaires	Nb de personnes ayant trouvé une suite de parcours (emploi pérenne ou formation qualifiante) suite à son passage dans l'ACI Suivi des bilans annuels du Comité Technique d'Animation (entre prescripteurs et structures)
Renforcer l'accès à la création d'activités avec l'appui à l'amorçage de projet puis le	Coopérative d'activités - Métropole - CDC - Pôle Emploi - Région	Nb de permanences de Cité Lab et nb de personnes reçues Nb de personnes accompagnées

suivi des entrepreneurs par la coopérative d'activités		Nb de personnes ayant créé leur activité ou dans une dynamique d'emploi Nb de personnes orientées par Pôle Emploi à Graines de Sol
Lutter contre les discriminations (origine, âge, fait religieux, etc.) et le déficit de réseau professionnel	Ville - Pôle Emploi - Mission Locale - Métropole - Entreprises - Associations - RESOL	Nb de jeunes amenés à la Mission Locale par des associations Nb de jeunes parrainés BAC+3/ BAC+4
Développer les clauses d'insertion, notamment dans le cadre du projet urbain	Ville - Pôle Emploi - Mission Locale - Métropole - Entreprises - SOE - Associations	Travail effectif de SOE avec les acteurs de l'insertion Nb d'heures mobilisées Nb de personnes positionnées par les acteurs locaux (+ embauchés)

3. Enjeu amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain

- Requalifier le quartier dans son ensemble par l'aménagement des anciennes friches et le levier du projet urbain

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Rechercher une mixité de l'habitat et des activités (économiques, commerciales, offre de loisirs)	Métropole - Ville - Entreprises	Mixité effective dans la programmation du projet urbain
Renforcer et développer les équipements publics	Métropole - Ville - Entreprises	Nb d'espaces publics requalifiés Nb d'équipements existants/ créés (service bancaire, Poste) Maintien d'un accueil physique et non que téléphonique Réflexion sur un guichet unique
Renforcer les espaces de centralité existants et désenclaver certains secteurs, diversifier les espaces publics en s'appuyant sur les attentes des habitants	Métropole - Ville - SYTRAL	Nb d'équipements requalifiés Mise en place d'ateliers de concertation Ouverture du square Dubois Crancé Maintien du Ptit jardin
Traiter la problématique de l'arrivée du PEM (desserte quartier ancien, stationnement, jalonnement)	Métropole - Ville - SYTRAL	Suivre la desserte des bus et leur fréquence (not. Av J Jaurès) Réalisation d'une étude sur le jalonnement (routier + piéton) puis réalisation sur le terrain
Réhabiliter l'habitat du parc ancien (social + privé)	Métropole - Ville	Nb de démolition-reconstruction et localisation

		Nb de propriétaires ayant bénéficié d'aides (Etat/Région/Métropole) Nb d'opérations ciblées ZAC/ quartier ancien Suivi du nb de périls
Renouveler l'offre de logements par des programmes neufs en locatif de qualité et en accession, diversifier les produits locatifs (mixité sociale)	Métropole - Ville	Type de programmation dans le cadre du projet urbain (locatif libre, locatif aidé, accession dont sociale) Evitement du phénomène de gentrification
Travailler sur l'image du quartier et notamment l'embellissement du bâti extérieur, la requalification des espaces extérieurs	Métropole – Ville – OPAC du Rhône	Nb de façades rénovées Attractivité de la rue P. Sémar sur le secteur Yzeron

- Accompagner les transformations et le quotidien par une gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP)

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Poursuivre les démarches d'auto-réhabilitation pour l'amélioration des logements	Ville - OPAC du Rhône - Compagnons Bâtisseurs	Nb de logements concernés (social + privé) Nb de copropriétés impliquées Nb de sauléens inscrits à l'outhèque Nb d'ateliers des CB réalisés
Améliorer et créer des locaux poubelles en lien avec les copropriétés défaillantes + bailleurs sociaux	Ville - Copropriétés - OPAC	Contact pris avec les copropriétés du quartier Nb de solutions trouvées
Poursuivre le sur-entretien, les diagnostics en marchant, l'enlèvement des véhicules épaves, les petits travaux d'aménagement des espaces publics touchant le quotidien des habitants	Ville - OPAC du Rhône	Poursuite effective du sur-entretien (entreprise d'insertion + bailleur) Nb de diagnostics en marchant Type de travaux d'aménagement effectués et coût des aménagements Lisibilité sur l'utilisation de l'enveloppe AEP pour une co-décision avec les habitants Communication sur le sur-entretien et ce que ça coûte
Sensibiliser à l'environnement, au développement durable (par l'entrée économique) et à la propreté	Ville - OPAC du Rhône - Métropole - Associations	Nb d'actions de sensibilisation (dont 1 projet partenarial tous les 2 ans) Mise à jour du diagnostic

		Odrures Ménagères par le GL Lien entre l'Agenda 21 de la ville et celui de l'ACSO Evénements se déroulant sur le quartiers exemplaires en terme de propreté Nb de personnes venant aux permanences compost
Accompagner la gestion transitoire des friches en amont du projet urbain et pendant la période des travaux	Métropole -Ville	Utilisation des friches pendant la période de transition Réflexion autour de la démolition du mur si le projet urbain ne démarre pas

- Favoriser la participation citoyenne

Objectif opérationnel	Principaux acteurs concernés	Indicateurs
Accompagner les locataires dans leur lien avec l'OPAC et l'amélioration de son patrimoine	OPAC du Rhône - Ville - Associations	Constitution d'un comité de locataires sur la Résidence les Saulées Nb d'ateliers des CB relation bailleur-locataire Amélioration des relations entre locataires et OPAC Diagnostics en marchant sur les parties communes Prise en compte des attentes des habitants dans le cadre de travaux
Assurer une mixité de population par l'arrivée de nouveaux habitants et un vivre ensemble	Métropole - Ville - Associations	Aucun départ « forcé » du quartier Lien de voisinages entre nouveaux et anciens habitants Kapseurs intégrés dans le quartier
Associer les habitants au renouveau de leur quartier en développant une gestion participative et une concertation tout au long du projet urbain	Ville - Métropole - Associations - Conseil Citoyen/habitants	Instances de participation existantes Taux de participation des habitants Prise en compte des attentes des habitants
Accompagner la création du Conseil Citoyen et son fonctionnement	Collectif d'accompagnement	Nb de membres dans le Conseil Citoyen (par collège) Nb de réunions tenues/ an Taux de participation aux formations proposées Présence aux instances de gouvernance du CDV

ATTENTES DES HABITANTS QUANT À LA PARTICIPATION ANALYSE D'ENQUÊTE - AOÛT 2014

Suite à la quinzaine d'entretiens effectués par Mathieu Boussac, stagiaire au service Politique de la ville pendant 4 mois, et une réunion organisée au PIVO avec les habitants concernés, cette synthèse présente le point de vue de ces habitants quant à la participation dans le cadre du futur Contrat de ville.

1. Attentes des habitants interrogés quant à la participation

• Plusieurs préalables à la participation :

- traiter les dysfonctionnements qui handicapent le quotidien,
- être informé des services et projets existants,
- lever la barrière linguistique (et la barrière du langage institutionnel).

• **Un besoin de mise en confiance pour une parole libre.** Exemple du P'tit jardin cité comme lieu où la liberté de parole est possible, « on peut se parler sans le stress de la prise de parole, on n'est pas spectateur de réunions publiques et du politiquement correct ».

• **Un besoin de mixage tant dans le quartier qu'avec l'extérieur :** la stigmatisation du quartier vient de l'intérieur, elle est adoptée par les habitants. Il y aurait besoin d'un médiateur social pour identifier les sources de conflit et permettre la mixité à des univers culturels qui ne se rencontrent pas.

• **Une envie de se retrouver pour faire des choses ensemble.** Un besoin de rencontrer d'autres personnes dans des espaces d'échanges. La participation se fait par le biais de la rencontre et du dialogue. « Il faudrait que l'on puisse se rencontrer entre nous dans une salle ».

• **La participation vue comme l'occasion de proposer ses compétences** (cuisine, traduction en arabe, réparations, etc.) avec la proposition notamment de la forme d'un réseau d'échanges de savoirs faire entre habitants ».

• **La participation avec comme objectif de sortir des gens qui critiquent** et créent des problèmes.

• **L'importance de la durée des projets** afin de pouvoir organiser sa vie familiale et son temps de participation.

• **La nécessité d'être guidé et accompagné dans la création de projets.**

Les attentes des habitants sont donc diverses et chacun est à un niveau différent d'implication citoyenne : certains ont envie de s'investir dans le quartier, ont des idées d'action, d'autres sont plus réservés et n'osent pas venir. Les uns recherchent de l'information sur les projets et leur fonctionnement, d'autres recherchent plutôt la participation aux projets mais également de pouvoir apporter des idées aux projets dans une dynamique active.

2. Points de vue par rapport au Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen peut être considéré comme un « porte voix ». Il permet de « faire remonter les attentes des personnes vers le haut ». Mais ceci doit s'effectuer en amont des projets et non lorsque « tout est déjà en place ». « Les gens en ont marre de la parlotte ». « Il faut que le Maire ouvre sa porte aux habitants ».

► principe du bottom-up (approche ascendante)

Le Conseil Citoyen peut faire révéler un « pouvoir d'agir petit à petit », dans un processus qui construit la citoyenneté sur le long terme. « L'humain est timide et ne sait pas faire, au début ça interroge, ensuite on travaille ensemble, et puis ensuite ça vient, les gens ont confiance ».

► un processus long et continu dans le temps

Le Conseil Citoyen doit permettre l'identification des besoins potentiels du quartier avant de développer des projets, gage de réussite de la participation. Il faut notamment demander aux jeunes ce qu'ils veulent... « ce sont vraiment eux qui peuvent le dire ». Il faut également identifier des personnes ressources.

► une démarche de projet (du diagnostic à la réalisation des actions)

Le Conseil Citoyen peut « permettre l'inspiration », donner de l'importance à des projets et en inspirer d'autres. Il faut « trouver le moyen de rendre les gens curieux d'eux-mêmes et des autres, ce n'est qu'après qu'ils peuvent s'organiser, lorsqu'ils se côtoient ». « Il y a un rôle éducatif dans la création d'initiatives ». Mais il faut garder une transparence : « il ne faut pas nous faire rêver ».

► proposition et alimentation des projets par les idées des citoyens

Le Conseil Citoyen doit se diriger petit à petit vers les intérêts communs et permettre d'organiser des choses mais « pas chacun dans son coin », il faut « rassembler ».

► la notion d'intérêt collectif et non d'intérêts individuels

Le Conseil Citoyen ne doit « pas être présenté comme une réunion, c'est une mauvaise idée ». Il faut le penser avec plus d'animation et moins de formalisme (référence au Conseil de Quartier existant). La participation est aussi « induite par des systèmes de valeur, des affinités de goûts, des facilités à transmettre et à aller vers l'autre ». De plus, il doit être « relativement autonome concernant les sujets à débattre mais avec le besoin d'un partenariat avec la ville et les associations ».

► une instance souple dont le cadre est plus convivial qu'institutionnel

Le Conseil Citoyen doit aborder les thèmes suivants qui touchent la majorité des habitants :

-l'éducation. La problématique d'une jeunesse désœuvrée et fermée sur elle-même est à travailler. « C'est par l'éducation que l'on accède à une certaine forme de citoyenneté, de prise de position ». « Les jeunes ont besoin de s'exprimer, vivre entre eux mais certains empiètent sur l'espace privé ».

- l'évolution du quartier, l'urbanisme
- le sport
- l'environnement (plantations dans le quartier/ gestion des déchets)
- la santé
- le développement commercial
- la culture
- le rôle de la religion

► **exemple d'actions citées à mettre en place comme des ateliers cuisine, un local encadré par un animateur, des plantations par chaque habitant, des animations sportives, une salle de lecture à la MDA, des sorties culturelles, etc.**

Enfin, les habitants ont exposé la nécessité de créer le Conseil citoyen à la mesure du quartier, c'est-à-dire qu'il puisse y avoir une diversité d'avis, de personnes, d'univers culturels et d'âges...

3. Quelques questions soulevées par les habitants

« Pourquoi participer ? A quoi ? Quel est l'intérêt ? »

« Est-ce que le Conseil Citoyen sera suffisamment lisible et visible pour porter un message collectif qui soit cohérent pour l'ensemble des habitants du quartier et des structures partenaires ? »

« Est-ce qu'on fait agir les gens ou est-ce qu'on les laisse agir ? Les personnes doivent ressentir une marge de manœuvre mais sur quoi ? S'agit-il de co-décision afin que les habitants deviennent acteurs de leur vie, de leur quartier ? »

« Est-ce qu'il faudrait des réunions dans un local neutre qui n'appartient à personne donc à tous ? »

« Qui parle et qui représente qui dans le Conseil Citoyen ? »

4. Témoignages d'habitants

« Ma démarche citoyenne c'est d'apprendre des autres »

« Le territoire pour moi, c'est du sol et des hommes »

« Avant de s'occuper du quartier, il faut s'occuper de ses enfants »

« Le type d'administration en France n'est pas adapté à l'individu qui se sent écrasé face à la toute puissance de l'Etat, l'individu se sent inutile »

« Vivre à côté, ce n'est pas vivre ensemble ! Les communautés ne se mélangent pas »

« Il faut que l'on soit guidés dans les projets sinon les habitants eux-mêmes ne proposeront rien »

« La participation, c'est s'autoriser à s'exposer au regard des autres »

A N N E X E 1 1

LISTE DES ADRESSES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE POLITIQUE DE LA VILLE

N° Voie	Voie - Oullins	N° Voie	Voie - Oullins	N° Voie	Voie - Oullins
10	Avenue Jean Jaurès	13	Rue Dubois Crance	73	Rue Pierre Sémard
10	Avenue Jean Jaurès	17	Rue Dubois Crance	74	Rue Pierre Sémard
11	Avenue Jean Jaurès	2	Rue Dubois Crance	75	Rue Pierre Sémard
11	Avenue Jean Jaurès	23	Rue Dubois Crance	77	Rue Pierre Sémard
12	Avenue Jean Jaurès	27	Rue Dubois Crance	79	Rue Pierre Sémard
13	Avenue Jean Jaurès	33	Rue Dubois Crance	81	Rue Pierre Sémard
13	Avenue Jean Jaurès	5	Rue Dubois Crance	83	Rue Pierre Sémard
14	Avenue Jean Jaurès	7	Rue Dubois Crance	85	Rue Pierre Sémard
16	Avenue Jean Jaurès	9	Rue Dubois Crance	87	Rue Pierre Sémard
17	Avenue Jean Jaurès	9	Rue Dubois Crance	91	Rue Pierre Sémard
18	Avenue Jean Jaurès	4	Rue Louis Normand	95	Rue Pierre Sémard
24	Avenue Jean Jaurès	5	Rue Louis Normand	95b	Rue Pierre Sémard
25	Avenue Jean Jaurès	7	Rue Louis Normand	99	Rue Pierre Sémard
27	Avenue Jean Jaurès	11	Rue Louis Normand		
29	Avenue Jean Jaurès	12	Rue Pierre Baudin		
33	Avenue Jean Jaurès	12b	Rue Pierre Baudin	N° Voie	Voie – La Mulatière
38	Avenue Jean Jaurès	23	Rue Pierre Baudin	3	Rue Gabriel Peri
40	Avenue Jean Jaurès	25	Rue Pierre Baudin	5	Rue Gabriel Peri
42	Avenue Jean Jaurès	4	Rue Pierre Baudin	7	Rue Gabriel Peri
44	Avenue Jean Jaurès	38	Rue Pierre Sémard	9	Rue Gabriel Peri
6	Avenue Jean Jaurès	40	Rue Pierre Sémard	11	Rue Gabriel Peri
10	Rue de la Convention	41	Rue Pierre Sémard	13	Rue Gabriel Peri
14	Rue de la Convention	42	Rue Pierre Sémard	15	Rue Gabriel Péri
15	Rue de la Convention	43	Rue Pierre Sémard	17	Rue Gabriel Péri
15b	Rue de la Convention	44	Rue Pierre Sémard	19	Rue Gabriel Peri
16	Rue de la Convention	45	Rue Pierre Sémard	19 bis	Rue Gabriel Peri
16	Rue de la Convention	45b	Rue Pierre Sémard	21	Rue Gabriel Peri
3	Rue de la Convention	46	Rue Pierre Sémard	23	Rue Gabriel Peri
32	Rue de la Convention	47	Rue Pierre Sémard	23 bis	Rue Gabriel Peri
34	Rue de la Convention	48	Rue Pierre Sémard	25	Rue Gabriel Peri
38	Rue de la Convention	49	Rue Pierre Sémard	27	Rue Gabriel Peri
42	Rue de la Convention	50	Rue Pierre Sémard	29	Rue Gabriel Péri
43	Rue de la Convention	53	Rue Pierre Sémard	25	Quai Pierre Sémard
44	Rue de la Convention	54	Rue Pierre Sémard	26	Quai Pierre Sémard
46	Rue de la Convention	56	Rue Pierre Sémard	27	Quai Pierre Sémard
5	Rue de la Convention	58	Rue Pierre Sémard	28	Quai Pierre Sémard
5b	Rue de la Convention	59	Rue Pierre Sémard	29	Quai Pierre Sémard
6	Rue de la Convention	60	Rue Pierre Sémard	30	Quai Pierre Sémard
6	Rue de la Convention	61	Rue Pierre Sémard		Rue des Barbots
7	Rue de la Convention	62	Rue Pierre Sémard		
8	Rue de la Convention	63	Rue Pierre Sémard		
8	Rue de la Convention	64	Rue Pierre Sémard		
9	Rue de la Convention	65	Rue Pierre Sémard		
10	Rue du Bac	66	Rue Pierre Sémard		
14	Rue du Bac	67	Rue Pierre Sémard		
16	Rue du Bac	68	Rue Pierre Sémard		
2	Rue du Bac	71	Rue Pierre Sémard		
8	Rue du Bac	71b	Rue Pierre Sémard		
11	Rue Dubois Crance	72	Rue Pierre Sémard		